

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOHN HAEMMERLI, président

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE PROJET DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 2 juin 2004 à 19 h
Hôtel du Jardin
1400, boulevard du Jardin
Saint-Félicien

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 JUIN 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT	3
M. RAYMOND BOULIANNE.....	7
M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON	10
M. CARL DUFOUR.....	18
M. MARIO GAGNON	23
M. GAÉTAN ÉMOND.....	27
M. JACQUES BOULIANNE	38
M. CARL DUFOUR.....	40
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON.....	46
M. JACQUES BOULIANNE	50
M. CARL DUFOUR.....	55
MOT DE LA FIN	63

SÉANCE DU 2 JUIN 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir et rebienvue à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique consacrée au projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

10 Je vais juste rappeler quelques éléments de fonctionnement. Donc nous sommes en première partie, c'est la partie qui est consacrée aux questions, à l'acquisition d'information et aux faits. On évite l'expression d'opinion.

15 Je vous rappelle aussi que pour poser des questions, il faut s'enregistrer au registre à l'arrière de la salle, et que l'inscription détermine l'ordre de rappel. Et je déclare le registre ouvert à l'instant.

20 En ce qui a trait aux questions, elles sont adressées à la présidence, les réponses du promoteur et des personnes-ressources aussi. Il y a deux (2) questions de permises par participant, sans sous-question, mais vous pouvez retourner vous enregistrer.

On évite les longs préambules, et la Commission, comme vous l'avez vu, peut intervenir en tout temps.

25 Le climat étant basé sur la courtoisie et le respect mutuel, la Commission ne tolérera pas de forme de manifestation de la salle, d'approbation et de désapprobation envers quiconque. En fait, on va continuer comme on l'a fait jusqu'à maintenant, ça va très bien.

30 Je vous rappelle aussi qu'il n'est pas permis de fumer dans la salle, et je vous demande d'éteindre vos téléphones cellulaires.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

35

PAR LE PRÉSIDENT:

40 Je vais donc, avant de commencer à appeler les participants, faire un petit tour de table. Je pense que le ministère de l'Environnement devait nous revenir avec certaines réponses ce soir, alors je vais aller voir madame Tremblay. Bonsoir madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

45 Bonsoir monsieur le Président. Nous espérons vous déposer des informations concernant les anciennes limites, nous n'avons pu rejoindre les personnes qui disposent de l'information, donc nous vous les ferons parvenir ultérieurement.

50 Quant à l'étude de madame Tremblay sur l'effet sur l'ensablement de la rivière, le transfert ne s'est pas très bien fait et on va s'organiser pour vous fournir les douze (12) copies réglementaires, avec un fichier informatique approprié, vous les faire parvenir ultérieurement aussi.

55 Et on vous dépose ce soir une carte sur les habitats salmonicoles qui a été constituée par Hydro-Québec. C'est un document dont on s'inspire pour travailler notre projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

60 Alors là, je vais aller voir monsieur Desrochers, au ministère des Ressources naturelles. Bonsoir monsieur Desrochers. Vous aviez aussi quelques éléments d'information à nous fournir et éventuellement des documents dont vous vouliez nous parler. Alors je vous invite à y aller!

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

65 Rapidement, il y a plusieurs documents évidemment qui vont vous être déposés ultérieurement, je pense que ça vaut pas la peine de refaire la nomenclature à l'instant.

70 Ce que je peux apporter comme information, c'est au niveau des sites géologiques exceptionnels, on nous avait demandé de voir, dans l'ensemble du bassin versant de la rivière Ashuapmushuan, s'il y avait des sites géologiques exceptionnels qui avaient été ciblés, parce qu'évidemment, comme il y a pas de statut légal, il y a aucune reconnaissance, et à l'heure actuelle, il y a pas de projet de sites d'identifiés où on pourrait penser aller vers un statut de SGE.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

80 Vous aviez aussi, je pense, un petit peu d'information à propos des détails du coût pour la construction des routes forestières.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

85 Bien, c'est simplement en complément d'information à ce que disait mon collègue,
monsieur Morissette, précédemment. L'évaluation d'un chemin de cette catégorie-là, catégorie 1,
dépendamment des coûts de construction, c'est entre cent-cent-cinquante (100 000 \$/km-
150 000 \$/km) et deux cent mille dollars du kilomètre (200 000 \$/km). Je pense que c'est
l'information qui avait été demandée, un ordre de grandeur pour la construction de ce type de
90 chemin là. Et on peut l'estimer, dépendamment des secteurs, entre cent (100 000 \$/km) et deux
cent mille dollars du kilomètre (200 000 \$/km).

PAR LE PRÉSIDENT:

95 D'accord. Donc c'est l'estimé standard qu'on utilise pour faire ce genre d'évaluation.

Bon, je pense que c'est tout, à moins que j'aie oublié quelqu'un dans les personnes-
ressources, mais je pense que ça fait le tour de ce dont on devait parler ce soir.

100 Alors je vais attendre d'avoir la première feuille de registre pour appeler le premier
participant!

PÉRIODE DE QUESTION
JEAN-FRANÇOIS ROBERT

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Alors j'appellerais monsieur Jean-François Robert, s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Robert.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

115 À Saint-Félicien, il y a une institution, le collège, dont la spécialité est de former des gens
en milieu naturel, on y forme entre autres des techniciens de la faune.

Je veux savoir à quoi ce milieu-là, ces gens-là peuvent s'attendre en termes de création
d'emploi dans le cadre d'un projet pareil.

120

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc quel serait le rôle du collège et des gens qu'il forme à l'égard de la création de
la réserve aquatique.

125 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Je m'adresse aux gens, je sais que je dois m'adresser à vous principalement, mais j'imagine qu'il y a des gens autour de la table ici qui sont capables de me répondre.

130 Pour préciser davantage ma question, pour lui donner un peu de relief si vous voulez, ce printemps, il y a cinq (5) techniciens de la faune dont la tâche était entre autres de travailler sur la ouananiche, qui ont perdu leur emploi.

135 Est-ce que le projet-là pourrait aider ou va aider, est-ce qu'il y a des éléments concrets de réponse déjà de perceptibles pour nous dire que ce projet-là va consolider les emplois dans ce domaine-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

140 Si vous voulez bien, on va commencer par le ministère de l'Environnement, on ira voir les personnes-ressources après. Madame Tremblay, s'il vous plaît.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

145 Pour l'instant, il y a pas eu d'évaluation sur la création d'emploi spécifiquement reliée au projet de réserve aquatique Ashuapmushuan. Cependant, en fonction des projets qui seront soumis par les pourvoyeurs de services, il est possible qu'il y ait de la création pour des activités qui vont se réaliser à l'intérieur de la réserve aquatique.

150 Mais pour l'instant, il y a pas eu de planification de création d'emploi à cet égard.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

155 Monsieur Gauthier, en ce qui a trait à la FAPAQ, est-ce qu'à votre avis, la création de ce territoire, enfin l'attribution de statut de réserve à ce territoire-là pourrait conduire par exemple à consacrer plus de ressources à la ouananiche?

160 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

Monsieur le Président, je peux pas signifier, pour notre organisme, si elle peut consacrer plus de ressources dans l'avenir, dû à la présence de la réserve. Mais je crois que la réserve elle-même, en soi, qui est basée, un des points principaux, c'est la protection de l'habitat de la ouananiche et de l'espèce elle-même, je pense que ça peut juste aider, à mon avis, à générer au moins plus d'intérêt pour l'espèce, pour la rivière, et j'espère que ça va générer suffisamment d'intérêt pour créer de l'emploi.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

170 Merci beaucoup.

 Vous comprenez, monsieur Robert – en tout cas, avez-vous assisté aux deux (2) séances précédentes?

175 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

 À celle d'hier soir seulement.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Ce qu'on a compris, c'est qu'il y a une proposition qui est sur la table, que le développement d'activités va dépendre beaucoup du milieu et que le promoteur, si je ne m'abuse, et vous me rectifierez si j'ai mal compris, attend des proposition du milieu.

185 Donc les réponses que vous avez entendues, elles ne peuvent être que spéculatives, parce que ces propositions du milieu ont pas encore été mises sur la table, et elles devraient l'être lors de la deuxième partie de l'audience qui va se dérouler au mois d'août.

190 Ça fait qu'à mon avis, ce soir, on pourra pas avoir plus d'information que celle-là sur ce point précis là.

 Allez-y, monsieur Gauthier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

195 Peut-être un élément que je voudrais ajouter. Madame Tremblay a parlé à quelques reprises de la notion d'états généraux. Le Conseil régional des élus, justement, s'est donné comme mandat, et c'est appuyé par notre ministre, pour tenir ces états généraux là à l'automne, et je pense que ça va être une tribune qui permettra peut-être de créer un genre de consensus.

200 Et la réserve aquatique, c'est tout de même un élément important pour l'espèce, pour la rivière Ashuapmushuan, je pense que tout ça va faire en sorte qu'à un moment donné, ça va peut-être s'emboîter pour arriver, dans un court terme, à générer plus d'énergie pour la gestion de la ressource.

205 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

 Merci. J'ai une deuxième question.

210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y, oui.

215 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:**

Au risque de vous décevoir de la même façon, moi, je fais aussi partie d'un groupe qui organise des randonnées de canot sur la rivière Ashuapmushuan, à partir des chutes de la Chaudière. C'est un organisme sans but lucratif qui a pour but de faire connaître cette rivière-là.

220 On y a amené entre autres beaucoup d'élus municipaux qui, quoiqu'originaires d'ici, n'y avaient jamais été.

225 Je déplore qu'au fil des années, ça fait déjà plusieurs années qu'on est en opération, j'ai vu rétrécir l'organisation de la SÉPAQ, ratatiner je dirais l'organisation, concernant le canotage et les expéditions de canot.

Je veux savoir si d'ores et déjà, face au cadre qui nous est proposé, la SÉPAQ a sur la table des projets.

230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, alors cet après-midi, monsieur Parent nous a fait état de cette activité-là dans le cadre de la réserve faunique et puis de ce qu'on entrevoyait par rapport à la création de la réserve aquatique.

235 Alors je vais peut-être retourner le voir et lui demander, sommairement, de revenir sur sa réponse. Et pour le reste, je vous renverrais aux transcriptions de cet après-midi.

Alors monsieur Parent.

240

PAR M. GUY PARENT:

Il est entendu, comme gestionnaire des lieux, on a toujours des projets, sauf qu'au moment où on se parle, les fonds étant très restreints, il faut vivre avec les budgets qu'on a.

245

Entre autres, c'est une activité qui coûte assez chère à opérer, et puis il faut opérer dans le cadre budgétaire que nous possédons.

250 Et alors il est bien entendu que si la venue de l'aire protégée amène de l'eau au moulin, au niveau des ressources financières, et puis qu'il y a des partenaires qui veulent participer à l'élaboration d'une nouvelle offre, on est là pour discuter avec les gens de la région.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

255 Ça me va.

PAR LE PRÉSIDENT:

260 C'est la réponse, monsieur Robert.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS ROBERT:

Oui.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors merci beaucoup. Je vous invite à vous réinscrire, si vous voulez poser d'autres questions.

270

RAYMOND BOULIANNE

PAR LE PRÉSIDENT:

275

Je vais appeler monsieur Raymond Boulianne.

PAR M. RAYMOND BOULIANNE:

280 Moi, je veux réitérer ma question à propos des MRC, au point de vue de leur parc éclaté, parce qu'ils ont certainement quelque chose là-dessus.

J'ai deux (2) MRC, ça fait que est-ce que ce serait possible, est-ce que je pourrais avoir la documentation là-dessus, parce que je suis très intéressé.

285

PAR LE PRÉSIDENT:

290 Bon, comme vous l'avez constaté cet après-midi, il y a une des deux (2) MRC qui n'est pas à la table des personnes-ressources mais à laquelle nous allons adresser la question, c'est la MRC Domaine-du-Roy.

Maintenant, je vais aller voir monsieur Potvin pour la MRC de Maria-Chapdelaine. En ce qui a trait à cette possibilité-là, peut-être juste nous éclairer un petit peu sur cette notion-là de parc régional éclaté et sur, je dirais, la probabilité qu'il se réalise et à quelles conditions.

295

PAR M. JACQUES POTVIN:

300 Bon, peut-être premièrement mentionner que oui, il y a un projet de parc régional sur le territoire de la MRC, mais en aucun cas ça touche le territoire de l'aire qui présentement fait l'objet des consultations.

PAR LE PRÉSIDENT:

305 Ça touche quel territoire?

PAR M. JACQUES POTVIN:

310 Ah, ça touche neuf (9) sites qu'on retrouve un peu partout sur la rivière Ashuapmushuan. Plus bas, on parle dans le secteur du camping Chute-à-l'Ours, sur le long de la rivière Mistassini, sur le long de la rivière Péribonka.

PAR LE PRÉSIDENT:

315 Est-ce que d'une manière quelconque, ce parc-là ou un des sites que vous choisiriez de valoriser dans le cadre de ce parc-là est connexe ou touche d'une manière quelconque aux terrains dont monsieur Boulianne nous parle?

PAR M. JACQUES POTVIN:

320 Le plus près se situe, comme je mentionnais, dans le secteur de la chute-à-l'Ours et en bas de l'île, c'est l'île du Notaire, si je me souviens bien, où on retrouve un secteur de villégiature.

325 Entre autres, on a eu des discussions avec monsieur Jacques Boulianne, qui était ici cet après-midi et pour lequel certains des territoires que lui opère pourraient se retrouver dans le territoire du parc régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

330 D'accord. Mais en ce qui a trait, vous nous avez parlé, bon, que vous aviez été en bornage avec monsieur Boulianne, etc, est-ce qu'il y a une interférence quelconque entre ces terrains-là, ceux du parc éclaté et ceux qui sont concernés par votre action en bornage avec monsieur Boulianne?

PAR M. JACQUES POTVIN:

335 C'est deux (2) dossiers extrêmement différents. Dans le cas du bornage, on agissait comme gestionnaire des terres publiques, et il y avait un problème de ligne, comme monsieur Boulianne l'a expliqué hier, et on en est venu à un bornage pour régulariser la situation.

340 Dans l'autre dossier, c'est un projet de développement récréotouristique qui couvre l'ensemble du territoire de la MRC, avec neuf (9) sites dans un premier temps, et comme je mentionnais il y a quelques instants, en aucun temps on ne prévoit des secteurs qui sont à proximité de monsieur Boulianne ou plus haut sur la rivière Ashuapmushuan.

345 Et c'est des documents, si vous permettez en complément, le conseil de la MRC doit adopté la semaine prochaine un avis d'intention, et à ce moment-là, vous connaissez les procédures, les documents vont être rendus publics et accessibles à monsieur Boulianne, comme à n'importe qui, et on pourra fournir des copies à qui le désire.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

Incluant la cartographie des neuf (9) sites choisis?

PAR M. JACQUES POTVIN:

355

Incluant la cartographie des neuf (9) sites identifiés dans l'avis d'intention.

PAR LE PRÉSIDENT:

360 Petite question complémentaire, est-ce que les neuf (9) sites concernent tous des terres publiques?

PAR M. JACQUES POTVIN:

365 Dans trois (3) cas, les sites concernent des terres privées avec lesquelles, pour le moment, on est en négociation pour avoir des ententes; trois (3) cas sur neuf (9).

PAR LE PRÉSIDENT:

370 D'accord. Je vais vous demander, en tout cas en ce qui a trait à la cartographie et puis à la description des neuf (9) sites, j'apprécierais que cette documentation-là soit déposée à la Commission, lorsqu'elle va être rendue publique.

PAR M. JACQUES POTVIN:

375 Il y a pas de problème. Comme je vous mentionnais, si vous êtes d'accord pour attendre mercredi prochain, que le conseil se prononce sur l'avis d'intention, les documents vont être disponibles à n'importe qui du public, et ça va nous faire plaisir d'en transmettre une copie à la Commission.

380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Douze (12)!

385 **PAR M. JACQUES POTVIN:**

On peut vous en transmettre douze (12) copies si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

390 Merci beaucoup.

Vous avez votre réponse, monsieur Boulianne. Mercredi prochain, vous allez avoir vos documents. Ça va?

395 **PAR M. RAYMOND BOULIANNE:**

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

400 Merci à vous.

PAR M. JACQUES POTVIN:

405 Si vous permettez, monsieur le Président, jeudi matin, parce que mercredi soir, on fait l'adoption.

PAR LE PRÉSIDENT:

410 Oui, d'accord. J'étais un peu pressé, mais on va attendre. Excusez-moi!

JEAN-FRANÇOIS GAGNON

415 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors monsieur Jean-François Gagnon, de la Société pour la nature et les parcs, s'il vous plaît.

420

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Bonsoir. Ce serait possible d'avoir l'acétate ou la diapo concernant le concept de gestion, celui sous la forme d'une pyramide un petit peu?

425

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la page 120.

430

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Oui, 120. Et je vais me référer aussi à la page 125, un autre graphique un peu dans le même style, on parle du cheminement d'un projet.

435

En fait, je me questionnais sur un peu une petite flèche qu'il y avait dans le graphique, c'est la petite flèche qu'il y a entre le ministère de l'Environnement et la FAPAQ et le MRNFP. Dans ce cas-ci, on a mis une flèche pleine. Et dans la page 125, on met des flèches pointillées, en disant "avis".

440

C'est quoi un peu la relation qui existe, est-ce qu'on parle à un moment donné qu'il y a encore des droits fonciers qui seraient la propriété du MRN, tout ça, la FAPAQ serait impliquée au niveau de l'espèce.

Est-ce qu'on peut clarifier un peu cette petite flèche-là, dans le concept de gestion.

445

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va aller voir le ministère de l'Environnement.

450

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

Monsieur Gerardin pourrait donner les précisions.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

455

Bon, je ne suis pas certain, monsieur le Président, qu'on doive accorder de l'importance au pointillé et à la ligne droite, je pense que ça, c'est un choix dans la présentation.

460

Ce que ces deux (2) présentations cherchent à signifier, de toute façon il faut les distinguer, il y en a une qui est la structure et les liens avec les partenaires de cette structure, la première figure, celle qui est à l'écran actuellement, et elle cherche simplement à présenter les noyaux importants de l'aire protégée que sont le conseil de conservation et de mise en valeur, le ministère de l'Environnement, la société de gestion. Et en même temps, à montrer les

465 partenaires, comme il a été fait mention hier particulièrement, que la FAPAQ, à cause de ses
responsabilités dans la gestion des espèces, donc est un partenaire incontournable dans une
bonne gestion d'une aire protégée, ne serait-ce que par leur compétence dans la connaissance
du milieu.

470 Donc ici, ce que ça signifie, la flèche est en trait continu mais la société est en trait
discontinu, ça veut simplement dire qu'il y a des liens privilégiés. C'est un des éléments, c'est un
des acteurs importants dans l'ensemble de notre conception. Parce que c'est une figure de
concept de gestion.

475 Dans le cas de la deuxième figure, à la page 125, on a essayé d'illustrer ce à quoi
pourrait s'attendre un intervenant externe, un prestataire de services, quelqu'un qui a une volonté
par exemple d'offrir un service de nature commerciale d'écotourisme, et de voir un petit peu
comment va se dérouler les phases ou les étapes à travers lesquelles il devrait passer.

480 Donc vous avez une numérotation, on dit, bon, on part d'une idée, d'une proposition, et le
premier organisme à qui on soumet cette idée, cette proposition, c'est le conseil de conservation
et de mise en valeur, qui fait des recommandations.

485 Il faut rappeler que sur ce conseil, les vrais membres ne sont pas le ministère de
l'Environnement ni la FAPAQ, nous sommes, appelons ça des facilitateurs, des animateurs à
l'intérieur. La recommandation, finalement, s'en va au ministère de l'Environnement, mais cette
recommandation peut concerner, pour l'instant, certainement la FAPAQ, peut concerner le
ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, dans l'aspect territorial par
exemple, territoire, bail, location d'un bail pour fins commerciales ou des choses comme ça, ou
peut concerner le ministère de la Culture et des Communications, parce qu'on traite d'un dossier
490 de mise en valeur par exemple d'artéfacts ou de fouilles archéologiques et ainsi de suite.

495 Et donc, à partir des avis, c'est-à-dire que le ministère de l'Environnement va chercher
auprès de ses partenaires des avis, et c'est lui, malgré tout, qui prend sa décision, qui la renvoie
aux pourvoyeurs, à la société de gestion, parce que la société de gestion qui va être là est le
responsable quand même de la surveillance, et éventuellement, ça peut être à des organismes
d'éducation et de recherche.

500 Et il y a un cahier des charges, c'est-à-dire que l'exécution du travail se fait, ou du projet
se fait dans un devis. Voilà!

Donc dans les deux (2) figures, on dit à peu près la même chose par rapport au MRN et
la FAPAQ, vous êtes des partenaires comme vous l'avez été au début, mais nous sommes les
principaux responsables. Mais nous aurons besoin de votre avis et de vos conseils.

505 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, merci.

510 Dans le même ordre d'idée, j'aimerais profiter de cette question juste pour éclairer un point. La loi prévoit en effet que même si vous êtes responsables de la préservation de la diversité biologique, les autres organismes gouvernementaux qui ont des responsabilités sur le territoire, et en l'occurrence, je pense au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, demeure, conserve son autorité.

515 Ça fait que comment on navigue dans ça? Est-ce que ça va requérir une forme particulière de concertation? Pouvez-vous nous éclairer un petit peu là-dessus. J'irai voir le MRN après.

520 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Monsieur Gaudreau va vous éclairer.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

525 Alors encore là, c'est une souplesse, c'est une souplesse de la loi. Dans la période concernant la mise en réserve provisoire, compte tenu que tous les dossiers ne sont pas réglés, compte tenu qu'il y a beaucoup également de droits qui sont maintenus tels quels, il apparaissait très important dans la loi de prévoir que le gouvernement pourrait garder au ministère responsable au préalable de l'autorité sur le territoire cette autorité, au besoin de le transférer au
530 ministère de l'Environnement.

De façon pratique, au niveau de cette essence-là, l'autorité demeure au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, et il y a un mécanisme prévu dans la loi et un mécanisme administratif entre les deux (2) ministères qui fait en sorte que l'émission de droit ou
535 la gestion d'un droit qui pourrait avoir un impact sur le plan de conservation doit se faire en collaboration avec le ministère.

PAR LE PRÉSIDENT:

540 C'est-à-dire que, si je comprends bien, c'est le ministère de l'Environnement qui va approuver l'émission du droit en question.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

545 Qui va s'assurer, auprès de celui qui émet le droit, que ce droit-là puisse être conforme au plan de conservation prévu par le gouvernement.

Mais c'est pas lui qui émet le droit.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais c'est lui qui décide, finalement.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

555

Il décide, je dirais pas qu'il décide...

PAR LE PRÉSIDENT:

560

Bien, on suppose que le MRN va accorder un droit en sachant que, et vous vous assurez que ça va pour l'instant.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

565

En ce qui concerne maintenant l'étape subséquente, alors disons que cette étape-là n'a pas encore été franchie, on n'a pas encore – de façon générale, le ministère considère que dans un certain nombre de dossiers, qui existent déjà, au niveau des parcs et des réserves écologiques, généralement l'autorité appartient au ministère qui est responsable du territoire. Cette question-là est encore à débattre entre nos ministères, dans un souci d'efficacité et par rapport à la clientèle de canal unique.

570

Alors la loi nous donne cette souplesse de trouver la meilleure formule possible qui fera en sorte que le client, sur le territoire, sache exactement à qui se rapporter, et que celui qui a l'autorité puisse être le plus près de la gestion de la loi.

575

PAR LE PRÉSIDENT:

Je suis pas sûr que j'ai bien compris.

580

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

Alors je vous disais que la première étape, c'est clair.

PAR LE PRÉSIDENT:

585

La première, c'est clair, oui.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

590 La deuxième, elle est inscrite dans la loi, c'est que nous souhaitons effectivement, comme ministère, que l'autorité soit la plus proche effectivement de celui qui gère le territoire.

Mais est-ce que dans tous les cas, ça va être nécessaire, utile, ça peut dépendre du nombre de droits sur le territoire, et ça peut dépendre effectivement de la difficulté que ça peut entraîner chez la clientèle.

595 Mais de façon générale, nous souhaitons effectivement que l'autorité soit la plus proche possible du ministère de l'Environnement, responsable du territoire.

600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, OK, c'est ça que je voulais entendre. L'autorité la plus proche de la loi, c'est vous.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

605 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

610 D'accord.

C'est reçu comment, ça, au ministère des Ressources naturelles, par rapport à l'exercice de l'autorité sur le territoire que vous avez actuellement.

615 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Bien, monsieur Gaudreau a été très clair sur la mécanique prévue par la loi, a été également très clair sur les travaux qui se font actuellement pour essayer d'harmoniser les différentes responsabilités qu'il y a à l'égard des aires protégées. Et ces travaux-là ne sont pas terminés, donc pour la phase de statut plus permanent.

620 Et il y a exprimé son intérêt, chez nous c'est regardé par les autorités et les discussions ont trait entre les organisations, et ça devrait être décidé prochainement.

625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et pouvez-vous nous indiquer si la balance penche d'un côté?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

630

Si je pouvais vous l'indiquer, ce serait déjà réglé, on pourrait dire, on s'est entendu sur telle position. C'est pas le cas. Alors je peux pas m'avancer plus que ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

635

Merci.

Bon, je reviens à vous, monsieur Gagnon. Donc vous avez eu votre explication pour les deux (2) figures...

640

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

C'est à suivre.

645

PAR LE PRÉSIDENT:

... avez-vous une autre question?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

650

Oui, revenir sur la route 27, on a parlé un petit peu cet après-midi de l'importance de trouver une solution pour le maintien de la biodiversité.

655

On a mentionné rapidement qu'il y avait une ouverture, je crois, de la compagnie forestière pour un tracé alternatif.

Est-ce qu'on pourrait me détailler un peu ça, cette ouverture-là, ou c'est encore à des stades préliminaires? Est-ce qu'on est déjà à dessiner des tracés alternatifs, est-ce qu'on peut utiliser le réseau déjà en place ou absolument construire du neuf? Éclairez-moi là-dessus!

660

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est pas moi qui vais le faire personnellement.

665

Mais en fait, j'allais commencer à le faire. On a eu, je pense, la réponse à cet égard cet après-midi, alors je vais retourner au ministère de l'Environnement, mais de ce que j'ai compris cet après-midi, c'est pas rendu là. Mais madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

670

Oui monsieur le Président, on a déjà eu une rencontre avec l'entreprise Abitibi-Consol, et à cette occasion-là, on leur a exprimé nos préoccupations face à la problématique de la route 27. On leur a suggéré de regarder un tracé alternatif susceptible de répondre à nos préoccupations.

675

L'entreprise a reçu notre demande et est supposée nous revenir.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Vous n'avez pas discuté de possibilité de ce tracé-là, je sais pas, sur une carte ou en utilisant les routes existantes; vous avez fait part de vos préoccupations et vous attendez la proposition de la compagnie?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

685

On a offert de les accompagner dans l'identification de tracés alternatifs, on a dit qu'on a commencé à réfléchir et à regarder ça de près, on s'est offert pour travailler avec eux, mais on n'a pas eu de retour. Pour l'instant, on n'a pas de proposition à discuter, on attend après eux.

690

Et s'ils ne reviennent pas, fort probablement qu'on va les approcher à nouveau, et puis on risque de proposer éventuellement des tracés.

Mais ils nous ont dit qu'ils étaient en mesure d'examiner la situation et de nous revenir ultérieurement.

695

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais vous qui avez commencé à regarder et à réfléchir, est-ce que vous avez des propositions à formuler ou une illustration quelconque?

700

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

705

OK. Dans le rapport de madame Tremblay cet après-midi, quand on disait qu'il y avait eu des propositions, on avait regardé sur la sédimentation, l'impact de la route, on avait en théorie regardé un tracé alternatif. Mais c'est pas une proposition qui a été discutée avec Abitibi-Consol, parce que les gens étaient pas prêts à discuter de ça pour l'instant, ils préféraient le regarder chez eux avant d'en discuter ouvertement avec nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

710

D'accord.

L'autre question, bien sûr, on a parlé des coûts cet après-midi, qui va assumer les coûts du changement de la route?

715 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Ça n'a pas été discuté, mais comme on disait précédemment, il y a pas de mesures compensatoires pour la création d'aires protégées. Donc on n'envisage pas que le ministère ou le gouvernement assume les frais de ce nouveau tracé.

720

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

725 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Ça va? Merci, monsieur Gagnon.

735

CARL DUFOUR

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Car Dufour, de l'UQCN, s'il vous plaît.

740

Bonsoir monsieur Dufour.

PAR M. CARL DUFOUR:

745

Bonsoir. Moi, c'est une question en relation aux pressions périphériques. Il y a une des interrogations qui vient à ma tête, c'est qu'hier, on a parlé de gestion intégrée des ressources en périphérie, qu'il y aurait vraiment un exercice de concertation qui serait fait avec différents partenaires, ce qui paraît très intéressant, mais ce qui m'inquiète un peu, c'est de voir comment c'est possible de concilier l'exploitation forestière qui va se faire en périphérie.

750

Là, on semble dire qu'on va y aller avec le respect du RNI, ça va être vraiment la clause qui va être suivie, est-ce que vraiment, en suivant le RNI, ça va permettre de préserver l'intégrité écologique de l'aire protégée projetée et sa mission de conservation.

755 Est-ce que le RNI est suffisant ou il faudrait pas avoir une gestion forestière adaptée. J'adresse ma question au ministère de l'Environnement, mais aussi au ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 Alors madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

765 Monsieur Gerardin va répondre à cette interrogation.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

770 Cette question, en général, elle est pas propre à la rivière Ashuapmushuan. Toutes les aires protégées vont devoir vivre le plus possible en harmonie avec les activités qui se passent autour, et je dirais que réciproquement, les activités qui sont autour vont devoir, comme tout bon voisinage, vont devoir tenir compte du fait qu'il y a une aire protégée.

775 Et je pense particulièrement à un dossier qui est quelquefois plus marquant, qui est le dossier des Monts Groulx, les Monts Groulx, donc la première audience publique, et probablement en première réserve permanente, les Monts Groulx, à cause de leur milieu montagnard et complètement dégagé, jettent un regard ou permettent aux promeneurs de jeter un regard sur l'île René-Levasseur, dans laquelle il y a des aires protégées aussi, deux (2) aires protégées, et ces questions-là ont été aussi soulevées, de quelle qualité sera à ce moment-là
780 l'expérience visuelle et émotive des promeneurs.

Et la réponse a toujours été un peu la même, et j'y crois fermement, c'est, il va falloir travailler avec les partenaires. Le conseil de conservation et de mise en valeur particulièrement, le ministère de l'Environnement également va devoir développer de l'imagination pour essayer de
785 travailler avec ses partenaires en périphérie, et essayer de développer une vision commune des activités des uns et des autres.

Et je ne vois que comme ça les nouveaux plans quinquennaux et la nouvelle Loi sur les forêts qui actuellement oblige entre autres les compagnies à rédiger leur plan quinquennal, leur
790 plan d'aménagement forestier quinquennal en ayant à leur table les MRC, les Autochtones et les représentants de la faune.

Il y a pas encore, à cette table-là, de représentants des groupes environnementaux ou de ceux qui vont défendre les aires protégées. Mais malgré tout, l'ouverture est faite et plusieurs
795 compagnies, par exemple, ont des tables de conservation, je pense à celles qui œuvrent dans la région de l'île René-Levasseur, sur lesquelles tables les groupes, comme un conseil de conservation et de mise en valeur, j'en suis absolument convaincu, vont avoir leur place. Et c'est

800

là que va se négocier, quelquefois dans les rapports de force, mais en général dans une recherche de consensus, une vie commune qui permette aux deux (2) de poursuivre ses objectifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

805

Merci, monsieur Gerardin.

On va aller voir monsieur Desrochers.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

810

C'est un élément, effectivement, qui avait été discuté un peu dans le courant de l'après-midi, comment les activités forestières entre autres, parce que c'est ce qui est généralement ciblé, peuvent être harmonisées avec les différentes autres activités ou d'autres fonctions du territoire, ou d'autres zonages du territoire.

815

Les aires protégées, c'est une particularité, il y a d'autres cas où les industries forestières vont avoir à travailler avec des pourvoies, vont avoir à travailler avec des communautés autochtones, vont avoir à travailler à proximité des zones habitées.

820

Donc la foresterie d'aujourd'hui ne se fait plus comme elle se faisait auparavant, on tend de plus à plus vers une gestion intégrée. Le ministère des Ressources naturelles, via la voix de son ministre, s'est engagé dans cette voie-là, vers la gestion intégrée du territoire.

825

Le premier geste qui a été posé par le gouvernement, c'est d'avoir l'intégration des activités fauniques et des parcs au sein du ministère, pour avoir une vision plus horizontale, et les différentes lois qui s'appliquent, les différents cadres qui sont en place actuellement prévoient des mesures pour assurer le maintien de la diversité biologique et le développement durable.

830

Les aires protégées, c'est un des moyens qui sont en place. Dans l'ensemble du territoire aménagé au niveau forestier, il y a des mesures qui s'assurent de certains développements durables, avec des critères qui ont à être respectés.

835

Donc pour le restant du territoire, c'est pas spécifique aux aires protégées, c'est pour l'ensemble du territoire qui est sous aménagement forestier, il y a des particularités qui sont propres à chacun des milieux, et il y a des mesures qui doivent être prises pour s'assurer que la foresterie se fait dans un contexte de développement durable.

PAR LE PRÉSIDENT:

840

Oui, monsieur Morissette, allez-y, je reviendrai après.

PAR M. THOMAS MORISSETTE:

845 Monsieur le Président, un complément d'information par rapport à la question du RNI, à mon avis, les mesures qui sont prévues dans le RNI sont suffisantes pour accorder la protection entre autres de la qualité d'eau, etc. Mais je pense qu'il y a plus que ça encore.

850 On sait que les pratiques forestières évoluent quand même en continu, actuellement maintenant, on parle de nouvelles modalités de coupe, exemple une coupe en mosaïque, dispersion de coupe, un élément qui peut ajouter à la protection de la réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

855 Monsieur Dufour, est-ce que ça va comme réponse?

PAR M. CARL DUFOUR:

860 Oui. Si je comprends bien, dans le fond, c'est qu'il y aura pas de pratique forestière particulière ou adaptée, qui soit en périphérie d'une aire protégée quelconque, et particulièrement dans le cas présent.

PAR LE PRÉSIDENT:

865 Il n'y a pas de planification particulière, si j'ai bien compris, parce que de manière générale, les pratiques s'adaptent à l'ensemble des usages du territoire, et ça devrait compter aussi pour le voisinage de la réserve aquatique. C'est ce qu'on nous répond.

PAR M. CARL DUFOUR:

870 Excellent!

875 Il y a juste peut-être, moi c'est plus au niveau information, des choses qui me paraîtraient intéressantes d'avoir, ce serait les plans annuels et les plans quinquennaux des industriels forestiers qui font partie du bassin versant de la rivière Ashuapmushuan, pour avoir une espèce de portrait de ce qui s'y est passé et de ce qui va s'y passer, disons une échelle, plus ou moins cinq (5) ans, et d'avoir un historique plus complet serait intéressant aussi, et d'avoir une espèce de carte aussi qui puisse être disponible démontrant la coupe forestière, c'est où qu'elle va être faite dans les territoires limitrophes à l'aire protégée, pour qu'on puisse avoir vraiment un portrait
880 rapide et global, en regardant au niveau carto.

PAR LE PRÉSIDENT:

885 Bien, il y a une partie de cette information qui a été déposée par le MRN, je sais pas si vous l'avez vue...

PAR M. CARL DUFOUR:

890 Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

...mais je pense que c'est pour une année spécifique.

895 L'état de la situation du milieu forestier, il y a des cartes de ce type-là qui montrent les aires communes et qui vous montrent les coupes. Mais c'est les plans annuels pour la saison 2004-2005.

900 Vous avez aussi, dans le document de consultation, une carte qui fait une espèce, bien, je dirais pas de bilan mais de l'état actuel de la forêt, c'est-à-dire où il y a eu des coupes, où il y a eu régénération, etc.

Mais vous voudriez, de manière plus spécifique, la planification...

905 **PAR M. CARL DUFOUR:**

Bien moi, ce que je dis, ce qu'il serait intéressant, c'est d'avoir carrément les plans quinquennaux des industriels qui font partie du bassin versant. Et les documents que vous avez en main semblent intéressants, mais je sais pas s'il existe une carte qui démontre vraiment qu'est-ce qu'il va y avoir comme coupe forestière tout le long des limites de l'aire protégée projetée.

PAR LE PRÉSIDENT:

915 Alors on va aller voir monsieur Desrochers. L'information que vous nous avez déposée, elle est issue des plans quinquennaux?

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

920 Elle est issue des plans annuels pour la prochaine année, c'est les secteurs d'intervention qui sont prévus, 2004-2005.

Il faut savoir que les plans généraux, qui sont anciennement les plans quinquennaux, sont en période de révision avec les nouveaux calculs de possibilité. Les anciens sont

925 extensionnés d'un (1) an ou deux (2). Et ces plans-là sont disponibles auprès soit des unités de
gestion, soit des compagnies forestières, avec les cartes. Ils sont prêts à vous montrer tout ça, il
y a aucun problème. Ça se fait de façon courante, que ce soit pour l'aire protégée ou – et les
nouveaux plans généraux, les différents groupes vont être consultés dans la préparation de ces
plans-là.

930 Mais les plans généraux, c'est surtout le calcul de possibilité. Mais les interventions dans
la prochaine année, vous les avez sur les cartes disponibles à l'arrière.

PAR M. CARL DUFOUR:

935 Excellent, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Merci monsieur Dufour.

MARIO GAGNON

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Mario Gagnon, s'il vous plaît.

950 Bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. MARIO GAGNON:

955 Bonsoir. Est-ce que le fait de mettre en place une aire protégée, éventuellement un
réseau d'aires protégées, pourrait amener l'octroi de crédits environnementaux qui pourraient
être éventuellement monnayés. Par exemple...

PAR LE PRÉSIDENT:

960 Qui l'octroie?

PAR M. MARIO GAGNON:

965 ... par exemple une pétrolière américaine qui voudrait profiter du fait que le Québec a un
beau dossier environnemental, dans le cadre de Kyoto, et puis qui aurait une banque au niveau
de ses crédits environnementaux, pourrait décider de venir s'établir au Québec et au lieu de

changer son procédé de fabrication, pourrait à la place s'acheter des crédits environnementaux et venir s'installer avec un procédé polluant.

970 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Tremblay.

975 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Pour l'instant, il y a rien de prévu de cette nature-là, on n'a jamais discuté de ça.

La seule chose qui est connue actuellement, c'est la certification environnementale, la certification forestière.

980

Et puis monsieur Gaudreau va ajouter d'autre chose.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

985

Alors cette question est intéressante. On sait qu'actuellement, en regard du Protocole de Kyoto, il est prévu, et puis il y a des mécanismes actuellement en place qui pourraient effectivement fournir la création de certains fonds, pour permettre par exemple à des municipalités, à des sociétés, à des organismes, de reboiser et ainsi créer des secteurs qui pourraient constituer des puits de carbone.

990

Et si on pousse la réflexion un peu plus loin, et ça fonctionne, il y a effectivement toutes sortes de systèmes autour de cela, mais lorsqu'on y pense bien, un certain nombre d'aires protégées pourraient déjà jouer ce rôle-là et donc, il est pas interdit de penser que des démarches pourront être faites pour effectivement faire en sorte que le réseau des aires protégées au Québec puisse être une plus-value en regard des puits de carbone et donc, de pouvoir bénéficier également d'un certain nombre de ressources au lieu de créer de toutes pièces des milieux, ce serait de maintenir des milieux existants.

995

1000

La difficulté qui peut exister dans ce cadre-là, c'est qu'à une certaine période de leur vie, ces milieux-là deviennent des puits de carbone, et à une autre période de leur vie, deviennent des lieux où le carbone s'échappe. Et donc, ces choses-là peuvent effectivement compliquer un peu l'existence, mais c'est pas utopique, et actuellement, il y a des organismes, non pas gouvernementaux mais extra-gouvernementaux, qui sont à examiner cette possibilité de pousser la question.

1005

Alors c'est une hypothèse qui est intéressante, qui représente certaines opportunités.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 Mais si je ne m'abuse, on va peut-être juste clarifier quelques points, si je ne m'abuse, l'attribution de crédits de CO₂ ou d'autres, mais de CO₂ dans le cadre du Protocole de Kyoto, ce qui est prévu ou ce qui est sur la table, c'est au niveau des compagnies ou des producteurs.

1015 Pour ce qui touche un réseau d'aires protégées, à qui ces crédits seraient attribués? Est-ce que c'est le gouvernement qui déciderait qu'en allant chercher un gain là, il peut attribuer plus de, entre guillemets, pas un permis de polluer parce que le terme approprié m'échappe, à des compagnies productrices de gaz à effet de serre par exemple.

1020 C'est cette partie-là qui est pas claire pour moi.

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1025 Bien, vous avez raison que ce soit pas clair, parce que c'est des choses qui sont actuellement à se penser, à se réfléchir, mais on pense surtout, effectivement, à des organismes du milieu qui pourraient effectivement avoir une forme de redevance, qui pourraient effectivement, des organismes de gestion de ces territoires plus qu'au gouvernement. Donc ce serait davantage des organismes de gestion d'aires protégées que le gouvernement qui pourraient bénéficier de ce genre de crédits.

1030 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ces organismes-là pourraient monnayer ces crédits?

1035 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

Oui, en fait, c'est une formule actuellement qui est en examen.

PAR LE PRÉSIDENT:

1040 Merci, monsieur Gaudreau.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Gagnon?

1045 **PAR M. MARIO GAGNON:**

Bien, oui, mais en fait, on pourrait se retrouver avec l'effet inverse de ce que l'on souhaite en intentant une aire protégée, à la limite donc, on veut protéger l'environnement, mais on pourrait se retrouver en quelque sorte avec la situation inverse que, bon, on est en crédit et puis on pourrait se servir de ces crédits-là pour amener ou faciliter l'implantation d'une industrie polluante ou quelque chose dans le genre.

1050

PAR LE PRÉSIDENT:

Je retourne à monsieur Gaudreau.

1055 **PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:**

1060 Les quelques discussions en cours, comme je vous dis, c'est quelque chose de théorique, et ces discussions-là sont parties de la réflexion suivante, ça existe actuellement, indépendamment de l'introduction dans une municipalité, dans une MRC ou dans une région d'une usine, il existe actuellement des organismes qui sont prêts à financer, par exemple des propriétaires privés, pour être en mesure effectivement d'obtenir des crédits quelconques au niveau du carbone.

1065 Et un certain nombre d'organismes externes au gouvernement, ça se passe actuellement à l'extérieur du gouvernement, des organismes non gouvernementaux se posent effectivement la question, à savoir, si on est prêt à mettre autant d'énergie et à dégager un certain nombre d'argent pour construire de toutes pièces des forêts, des forêts qu'on réussit à protéger, est-ce qu'il faudrait pas essayer de pousser la réflexion pour voir s'ils peuvent effectivement bénéficier d'un certain nombre de bénéfices fiscaux ou monétaires.

1070 Mais dans cette réflexion, qui était vraiment à ses débuts, il n'est pas question de dire, on va faire une aire protégée dans la région ici et puis à côté, bien, on va mettre une usine polluante. C'est pas du tout, du tout cette question-là.

1075 Ça se gère à l'échelle planétaire et donc, ce n'est pas du tout de dire, on va monnayer une aire protégée contre une usine polluante. C'est pas ça du tout, du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Non, mais ce que je comprends, le système des crédits environnementaux, c'est un peu comme une Bourse, est-ce que je me trompe?

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

1085 Non, vous vous trompez pas. Mais d'abord, un, je vous dis, je vous ai répondu de la façon suivante, c'est qu'il y a des gens qui réfléchissent à cela, maintenant quelle sera la capacité de mettre ça en place et quel sera l'avantage de le mettre en place. Alors ça, ce n'est pas du tout abordé.

1090 Mais pour le ministère de l'Environnement, il est clair, et c'était ça la deuxième partie de ma réponse, il est clair qu'on fera pas des aires protégées pour créer des usines polluantes au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Donc ça, on avait compris ça. Merci.

PAR M. MARIO GAGNON:

1100

Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

1105

L'état de la réflexion. Alors si vous avez un commentaire, j'espère que vous allez nous le présenter en deuxième partie, à cet effet-là.

Est-ce que vous avez une autre question?

PAR M. MARIO GAGNON:

1110

Non, c'est tout, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Merci monsieur Gagnon.

GAÉTAN ÉMOND

1120

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Émond! Bonsoir monsieur Émond.

1125

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1130

Bonsoir monsieur le Président. Alors ma question s'adresse au ministère de l'Environnement, j'aimerais savoir si le ministère a songé à la protection du lit de la rivière en aval de la réserve aquatique projetée, je pense surtout à des sites comme les chutes à l'Ours, les chutes à Michel, près de la ville de Saint-Félicien.

1135

C'est évident qu'on est en territoire où la rivière est bordée de terrains privés, mais le lit de la rivière telle quelle, où il y a uniquement de l'eau, moi je pense à la protection de la ressource aquatique, le poisson passe là pour monter plus haut dans la réserve aquatique, et je pense surtout aux projets de mini-centrales qui pourraient toujours revenir sur la carte, au site des chutes à l'Ours, aux chutes à Michel.

La protection du lit de la rivière, si ça a été écarté, bien, pourquoi? Est-ce que ça a été analysé.

1140 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va aller voir quelques personnes, là, mais on va commencer par le ministère de l'Environnement, en effet. Alors madame Tremblay.

1145 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Monsieur le Président, la protection du lit en aval de la rivière n'a pas été examinée, parce que c'est de tenure privée. Donc nous n'avons pas avancé dans cette direction-là.

1150 Par contre, le fait d'avoir une aire aquatique dans la section amont donne un excellent levier aux communautés plus locales d'examiner des statuts de protection sur leur territoire, avec l'exemple du parc régional ou du parc éclaté.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste pour préciser, quand vous dites que c'est de tenure privée à l'aval de la réserve, on parle des terrains?

1160 **PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:**

Oui, les terrains riverains sont de tenure privée, et certaines îles, bien sûr.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Et le lit de la rivière fait partie des terres de la Couronne.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1170 Je pense que oui. Il y a peut-être des petites enclaves, mais ça, je voudrais pas m'avancer. Mais de façon générale, le lit de la rivière comme tel, c'est le gouvernement. Mais les rives, c'est privé tout le long de la rivière, la partie aval.

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 Merci beaucoup.

Monsieur Potvin, à la MRC, est-ce que dans votre schéma d'aménagement, il y a des éléments qui pourraient concourir à la protection de cette partie du cours de l'Ashuapmushuan qui est à l'aval de la réserve aquatique.

1180 **PAR M. JACQUES POTVIN:**

À titre d'exemple, oui, il y a certains éléments, à titre d'exemple, je pourrais donner les chutes par exemple. Les chutes sont identifiées, dans le schéma d'aménagement, vous le retrouvez dans les extraits qu'on vous a fournis, comme étant des territoires d'intérêt esthétique, sur lesquels il peut pas y avoir de construction ou des choses de même. Donc à l'intérieur du schéma d'aménagement, on retrouve déjà un certain nombre d'éléments qui peuvent aider à conserver ces territoires-là.

1185
1190 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais si on fait un scénario, comme monsieur Émond l'a fait tantôt, par exemple que quelqu'un – est-ce que quelqu'un pourrait par exemple ériger un barrage à l'amont de ces chutes-là, pour profiter de la dénivelée, avec une centrale quelque part à l'aval, sans toucher au site des chutes, physiquement?

1195 **PAR M. JACQUES POTVIN:**

Oui, monsieur le Président, quelqu'un actuellement qui voudrait installer un ouvrage en amont d'une chute, OK, pourrait éventuellement obtenir une autorisation de la MRC ou un certificat de conformité de la MRC.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

1205 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Un complément peut-être d'information.

1210 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y!

1215 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

C'est parce qu'il me semble que le lit d'une rivière, c'est sûr qu'il y a des rivières navigables et non navigables, ça appartient déjà au gouvernement; alors tu as pas besoin d'exproprier.

1220 Et moi, ma question, c'est par rapport à la protection des rives et du littoral. Il y a une politique québécoise qui est dans le schéma d'aménagement des MRC, appliquée par les municipalités, et moi, je me rends compte personnellement que c'est très peu appliqué, les

municipalités ont d'autres chats à fouetter, et puis les gens défrichent les terrains, ne respectent pas la descente de cinq mètres (5 m) de large, le dix mètres (10 m) n'est pas protégé.

1225

Alors en ayant peut-être le lit de la rivière, le terrain reste privé à côté, mais ça devient peut-être, en termes de protection, peut-être ce serait plus facile de faire respecter la politique de protection des rives et du littoral, par les propriétaires privés, justement, qui se gênent pas pour défricher, pour avoir la belle vue sur la rivière.

1230

Ça me semblerait une façon d'augmenter l'efficacité de la protection. Effectivement, quand on a un terrain privé bordé d'une belle pelouse, et on met des produits chimiques, ça s'en va dans l'eau. Alors c'est des points qui, me semble, qu'il faut regarder.

1235

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va faire partie de votre mémoire?

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1240

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1245

Est-ce qu'il y a une question de rattachée à ça? Bien non, en fait vous n'informez de.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1250

Bien, je trouve curieux que le ministère de l'Environnement ait pas regardé vraiment cet aspect-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255

Bien, on va retourner les voir et on va demander s'il y a une raison particulière.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1260

Et ça pourrait augmenter la qualité, on est à La Doré, on est à Normandin, on est à Saint-Félicien, on est en face d'une réserve aquatique en pleine ville, c'est intéressant, c'est comme un attrait, on dit, on se soucie de notre environnement en plein centre-ville, vous voyez l'eau qui passe ici en avant, ça fait partie de la réserve aquatique Ashuapmushuan. Ce serait fantastique d'être en pleine ville, il y a de la ouananiche, on la voit pas mais elle circule dans le fond de la rivière et il y a un statut de protection.

1265 Et c'est le CLAP, ça me semblerait intéressant, d'un point de vue gestion intégrée, et on tient compte des territoires habités et non habités, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 On va retourner voir le ministère de l'Environnement, monsieur Émond. Madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1275 Oui, monsieur le Président. Le Règlement sur la protection des rives et du littoral est un règlement qui est édicté par le gouvernement du Québec, mais qui est donné en application aux municipalités. Ce sont des tenures privées, sur les rives des cours d'eau, cependant le règlement s'applique et on observe, on peut observer qu'effectivement, il y a plusieurs propriétaires privés qui font des aménagements qui sont en contravention avec le Règlement sur
1280 la protection des rives et du littoral.

Mais comme ministère, on a aucune autorité de le faire appliquer, ça appartient totalement aux municipalités.

1285 On a fait, au cours des dernières années, plusieurs interventions, il y a eu de la formation qui a été donnée auprès des municipalités, des inspecteurs municipaux, pour leur expliquer le règlement et de quelle façon le faire appliquer.

1290 Il y a beaucoup d'amélioration sur l'application du règlement, mais il y a encore beaucoup de place à améliorer l'application du Règlement sur la protection des rives et du littoral.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295 Juste pour me mettre à jour, parce que j'avoue qu'il est loin pour moi, en fait le règlement protège quoi, le lit mineur, le lit majeur du cours d'eau, jusqu'où il va? Est-ce que les rives, en fait est-ce que les terrains privés ont été bornés et attribués, est-ce qu'ils empiètent dans le lit de la rivière, parce qu'il y a toute une problématique, là. J'aimerais juste...

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1300 Je m'excuse, monsieur le Président, c'est pas moi qui a donné la formation aux inspecteurs municipaux, peut-être que je devrais la suivre pour être en mesure de répondre à votre interrogation.

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, ça va. J'essaie de comprendre, j'aimerais voir – je vais retourner du côté de la MRC.

1310 Est-ce que ça relève des responsabilités que vous avez en vertu du schéma d'aménagement ou est-ce que ce sont les municipalités du territoire qui sont chargées d'appliquer ce règlement-là?

PAR M. JACQUES POTVIN:

1315

Oui, en fait c'est les municipalités, comme madame Tremblay vient de vous le mentionner, qui ont la responsabilité d'appliquer le règlement.

1320

Il reste que oui, nous aussi on fait le constat que c'est inégalement appliqué, dépendant des municipalités. Il y a du travail qui se fait de ce côté-là.

1325

Cependant, il faut admettre qu'il y a plusieurs organisations qui ont adopté de la réglementation, au cours des dernières années, et qui ont demandé au monde municipal de l'appliquer, sans nécessairement que le monde municipal ait les ressources humaines et financières pour le faire, ce qui peut expliquer les problèmes qui sont rencontrés à l'heure actuelle dans plusieurs cas.

1330

Il y a peut-être, oui, dans certains cas, une mauvaise volonté, mais d'autres cas, surtout un manque de ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Potvin.

1335

Donc voici l'état du dossier, voici ce qu'on nous répond du côté des différents organismes qui avaient une réponse à fournir. Pour le reste, je pense que je vous entendrai en deuxième partie.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1340

J'ai une deuxième question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1345

Oui, certainement.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1350 Alors par rapport toujours au projet de barrage, je reviens encore là-dessus parce que
c'est en lien avec les calculs de possibilité forestière cette fois-ci, il y a eu des chiffres qui ont été
avancés par le ministère des Ressources naturelles concernant la possibilité de vingt-huit mille
mètres cubes par année (28 000 m³/année), la perte de soixante (60) emplois, mais si on faisait
un barrage tel que les derniers barrages projetés par Hydro-Québec, il y aurait eu aussi à peu
1355 près l'équivalent, en tout cas moi, je regarde le corridor qui est protégé, ça aurait inondé à peu
près le corridor visuel de la réserve aquatique projetée, il y aurait eu le même nombre d'emplois
donc perdus et la même quantité de possibilité forestière perdue.

1360 Donc faire un barrage, d'après les élus locaux, finalement s'ils examinent ça sous cet
aspect-là, c'est les mêmes pertes de possibilité forestière. La seule rentabilité d'un barrage, à
moins que les gens puissent me détromper, c'est pendant la construction, on investit dans du
béton, et ça fait rouler les camions, et c'est le seul avantage; ça dure deux (2) ans et après, c'est
fini, et ça prend un employé pour gérer ça, peut-être même de Montréal, parce qu'il y a personne
là.

1365 Est-ce que j'analyse bien la situation?

PAR LE PRÉSIDENT:

1370 Ah, vous êtes en train de jouer mon rôle, là! Non, non, mais là, en fait votre question est
plus, je dirais, plus un commentaire ou une émission d'opinion.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1375 Non, je voudrais comparer deux (2) choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1380 Alors je vais aller voir monsieur Desrochers, pour lui demander effectivement si en termes
de perte de possibilité forestière, les projets de barrage qu'il y avait sur la rivière étaient du même
ordre de grandeur que la réserve aquatique, ou plus grands, ou plus petits.

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

1385 Ces évaluations-là, qui datent quand même de quelques années, il y a eu plusieurs
scénarios depuis les années soixante-dix-quatre-vingt d'évalués. Mais c'était des scénarios très
préliminaires, c'était vraiment des phases d'avant-projets.

Donc de là à comparer un projet d'aires protégées, qui est quand même largement
avancé, avec un projet hypothétique, différents scénarios qui ont été avancés, c'est difficilement

1390 comparable, là. Parce que les superficies en cause peuvent varier, dépendamment si c'est un-
deux-trois (1-2-3) barrages, dépendamment des impacts environnementaux et des mesures de
mitigation qui doivent être mises en place, ces scénarios-là vont varier.

1395 Donc au fur et à mesure qu'Hydro-Québec avance dans ses analyses, phase 1-phase 2-
phase 3 d'avant-projet, bien, les scénarios se modifient, avant d'arriver avec un périmètre final
qui serait inondé par le projet. Dépendamment de l'acceptabilité sociale également, les
scénarios vont changer.

1400 Donc c'est une question, à moins qu'il soit précisé davantage, on peut pas comparer. Ça
prend un scénario X.

Mais là, il y a eu beaucoup de scénarios d'étudiés, ces scénarios-là ont tous été rejetés,
actuellement il y en a aucun sur la table. Ça fait que c'est dur de comparer.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On s'entend, monsieur Desrochers, que pour une superficie équivalente mise en eau,
sous réserve du bois qu'on aurait coupé avant la mise en eau, la perte de la possibilité forestière
est plus ou moins la même que celle d'un territoire sur lequel on ne peut plus faire de coupe?

1410

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

Bien, si vous parlez d'un territoire équivalent, la réponse est oui.

1415 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

1420 Mois je crois, monsieur le Président, que tous les chiffres existent, parce qu'Hydro-
Québec a dépensé des millions de dollars, et il y a à peu près ça de large de documents d'Hydro-
Québec; alors il y a sûrement – pour tous les scénarios, effectivement, ils ont les chiffres, les
chiffres sont sûrement connus.

1425 C'est sûr que c'est de remonter dans le passé, mais d'avoir une comparaison mettons
dans un tableau, ça permettrait de mieux mettre en perspective le projet de réserve aquatique
par rapport à un projet de barrage, et de dire, bien, si on examine ça, c'est pas mal semblable en
termes de perte de possibilité. Donc finalement, la réserve aquatique, ça devient acceptable.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Vous venez de le faire, là. Est-ce que vous avez vraiment besoin qu'on aille chercher ces
données-là? Est-ce que vous en avez besoin?

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1435 Je crois à la réserve aquatique, et moi-même, j'ai pas besoin des chiffres, mais je pense que dans la salle, par les questions qui ont été posées hier soir et cet après-midi, il y a des gens qui voulaient avoir des chiffres justement d'emplois perdus, et qu'est-ce qu'on perd d'un point de vue monétaire. Alors c'est pour eux autres que je demande ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1440 Parce qu'en termes de possibilité forestière, ce qu'on nous a dit, c'est qu'on associe des mètres cubes à une superficie, bon alors, pour une superficie X perdue, il y a tant de mètres cubes ou de milliers de mètres cubes, et il y a un chiffre plus ou moins estimé du nombre d'emplois qui seraient perdus.

1445 Sorti de là, et toute proportion gardée, pour une superficie donnée, que ce soit pour un usage ou pour un autre, la réponse est la même, si la perte de la possibilité forestière est la même.

1450 Alors à partir du moment où monsieur Desrochers nous fournit un bref historique des projets qu'il y a eus sur la rivière, si on a la superficie des réservoirs projetés, dans ceux qui étaient planifiés, et à partir des données que monsieur Morissette nous a fournies pour la perte en mètres cubes de bois par kilomètre carré de territoire perdu, on peut faire l'exercice.

1455 Donc à partir des documents qu'on a demandés au MRN, ce serait possible de faire très facilement cet exercice-là.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1460 En tout cas, je soulève la question, c'est ça qu'était mon objectif.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Non, non, mais écoutez, on va l'examiner plus avant parce que...

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1470 Parce qu'à mon avis, c'est pas une opinion que je veux émettre, c'est que dans les deux (2) cas de type de projet, réserve aquatique et barrage, il y a ennoisement ou protection intégrale, donc il y a une possibilité forestière qui, dans les deux (2) cas, est perdue et selon moi, est à peu près équivalente. Alors c'est quand même intéressant d'avoir ces chiffres-là pour dire, regardez. Pour le confirmer.

Je l'avance comme ça en parole mais...

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais quels chiffres?

1480 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Bien, les chiffres de calcul de possibilités forestières qui sont perdues. Là, on connaît ce qui est perdu dans le cas de la réserve aquatique, mais c'est tellement loin dans le temps qu'on se rappelle plus des scénarios d'Hydro-Québec; mais dans les scénarios d'Hydro-Québec, il y avait des superficies ennoyées qui étaient perdues, on coupait une année mais après ça, il y avait plus de pousse, c'était inondé sous des mètres et des mètres d'eau.

1485 Alors quand même, selon moi, très intéressant, ce serait intéressant de le savoir. Vous semblez pas convaincu.

1490 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, parce que vous venez de me le faire, le raisonnement; vous venez de m'expliquer un argument qui, d'après moi, n'a pas besoin des chiffres pour être expliqué.

1495 Tout ce que je peux faire, c'est aller voir monsieur Desrochers et lui demander si pour les projets existants, il y avait des superficies de réservoir, dans cette petite synthèse, et s'il y avait, en face de la superficie du réservoir, une estimation des mètres cubes perdus, que cette information-là figure dans le document qu'on vous a demandé de déposer, si elle existe.

1500 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Effectivement, on peut, on va fournir des informations sur les projets. Cependant, je tiens à mettre en garde tous les gens qui auront à consulter ou qui vont consulter ces documents-là, on parle vraiment d'avant-projets. C'est des scénarios hypothétiques. Entre ça et la réalisation d'un projet, il y a deux (2) mondes, il y a beaucoup de considérations qui doivent être prises en compte, de contraintes.

1505 Alors moi, on va voir qu'est-ce qu'on va être capable de déposer qui serait utile à la Commission, mais il faut avoir cette mise en garde là. On n'est pas avec un projet concret, dire aux gens, voici, ça c'est ce qu'on va faire, et avec des superficies comparables.

1510 L'autre chose que je veux mettre en garde également, on parle de superficie forestière, c'est une chose, mais c'est difficile de comparer juste en prenant compte juste cet élément-là, dans les réflexions. Et je pense pas que – dans le cas actuel, il s'agit d'un barrage ou d'une réserve aquatique, il s'agit d'une réserve aquatique, tout simplement. Il y a aucun projet de barrage, ça a été carrément écarté par Hydro-Québec.

1515

1520 Donc ils sont arrêtés à l'avant-projet, il y a rien d'autre dans les cartons. Il y a des scénarios que vous avez vus, effectivement, les études existent, Hydro-Québec, quand ils font des avant-projets, font des analyses très détaillées, font des scénarios très détaillés, mais ça demeure des scénarios, avec les bémols qu'il faut mettre sur les retombées économiques de ces projets-là, en termes d'emplois, en termes pour la construction et le maintien. Et il y en a même qui ont fait des suppositions sur les retombées qu'il pourrait y avoir en comparant avec d'autres projets ailleurs, au niveau des partenariats.

1525 Mais tout ça reste hypothétique, parce que le projet a jamais été plus détaillé que ce qu'il y a eu dans le passé, et tout ça est maintenant abandonné.

PAR LE PRÉSIDENT:

1530 Mais néanmoins, vous pouvez éventuellement, la demande que je viens de vous faire par rapport aux superficies de réservoirs et à la perte de possibilité, si vous pouvez fournir ces résultats avec les mises en garde que vous nous avez faites, alors j'apprécierais.

1535 **PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:**

Je vais regarder ce que je peux faire de ce côté-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Merci monsieur Desrochers.

PAR M. GAÉTAN ÉMOND:

1545 Est-ce que je peux demander un complément peut-être? Ça va être très court. Parce que ma grande peur, c'est que les élus locaux, bien, ils l'ont déjà demandé, moratoire, et ça peut influencer les politiques qui, à ce moment-là, vont peut-être surseoir au projet de réserve aquatique, et qui nous dit que dans cinq (5) ans, on reviendra pas avec encore des scénarios de barrage, parce que ça revient tout le temps, il faut pas se le cacher.

1550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Émond, cette chose-là a déjà été évoquée, est-ce qu'il y a une question d'associée à ça?

1555 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Non. J'essayais de...

1560 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Deuxième partie, ça va, pour l'expression de cette opinion-là?

1565 **PAR M. GAÉTAN ÉMOND:**

Ça va. Merci beaucoup de m'avoir écouté.

1570

JACQUES BOULIANNE

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'inviterais maintenant monsieur Jacques Boulianne, s'il vous plaît.

1575

Bonsoir monsieur Boulianne.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1580

Bon, étant donné que les bornes ne sont pas définitivement adaptées, là, il y aurait tu des possibilités de rallonger l'aire de la réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1585

Vous voulez dire vers l'aval?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1590

Vers l'aval, oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595

Le ministère vient de nous expliquer pourquoi il voulait pas le faire, à cause des terrains, de la tenure privée des terrains, etc.

Est-ce que c'est cette question-là ou il y a quelque chose de différent que vous voulez savoir par rapport à ça?

1600

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

C'est que c'est pas tous des terrains privés, en fin de compte. Il y a pas seulement que des terrains privés, en aval de la réserve aquatique, là.

Je sais pas s'il y a des possibilités de rallonger ça et s'il faut, les surfaces qui pourraient être rallongées, s'il faut absolument qu'elles soient contiguës à la réserve.

1605

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, ça pourrait être un territoire fractionné, mais qui continue, un statut de protection qui borne les terres publiques à l'aval.

1610

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

Plus bas, c'est ça.

1615

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va demander au ministère de l'Environnement.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

1620

Monsieur le Président, on a donné les raisons pour lesquelles, effectivement, on s'est arrêté là. La raison majeure était le début des terres privées. La carte montre bien qu'il n'y a pas que des terres privées, c'est tout à fait évident, particulièrement entre la fin de la limite et une terre privée qui est sur la rive gauche de la rivière.

1625

Cependant cette terre-là, au début, faisait partie du design premier de l'aire protégée, il faut noter cependant qu'on l'a retirée parce que le ministère des Ressources naturelles venait d'autoriser un projet agroforestier, une expérience de culture du bleuet et de sylviculture. Ils nous ont demandé, on a très bien compris, si on pouvait retirer ce territoire-là, étant donné qu'il y a des pratiques agricoles sur les rives, et ainsi de suite.

1630

D'autre part, la deuxième partie de la question qui nous a été posée, c'était de savoir si on pouvait faire ça par petits bouts. Et bon, ça fait penser un peu à une réserve aquatique éclatée, là je commence à penser qu'on va avoir des problèmes de gestion.

1635

C'est la raison pour laquelle, actuellement, c'est pas – on va étudier les propositions qui nous sont faites à l'intérieur du rapport du BAPE, mais on pense qu'il est préférable de pouvoir gérer un territoire en continu, que d'aller chercher des petites parcelles qui augmentent énormément la périphérie, les intervention périphériques. Plus il y a de petits blocs, plus c'est fragmenté, plus il y a de périphéries autour et plus ça devient difficile à gérer.

1640

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1645

Ça va, monsieur Boulianne?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1650 OK. Et puis une autre question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Oui, oui, allez-y.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

1660 Advenant que le projet d'aire protégée se concrétise, suite à ça, est-ce que les MRC pourraient devenir gestionnaires de ces aires protégées?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

1665 C'est pas ce qui est envisagé pour l'instant. Ce qui est envisagé pour l'instant, la société de gestion que l'on propose serait la SÉPAQ, qui gèrerait selon les recommandations du conseil de conservation et de mise en valeur, qui auront à examiner des projets qui seront recommandés au ministère. Pour l'instant, c'est vraiment l'option qui est proposée.

1670 Et selon la discussion avec l'entente commune qui est en négociation présentement, on pense que ça pourrait éventuellement devenir la communauté ilnue qui deviendrait la société de gestion.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 Ça va? Merci monsieur Boulianne.

CARL DUFOUR

1680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appellerais maintenant monsieur Carl Dufour.

PAR M. CARL DUFOUR:

1685 Oui, moi, c'est une question assez simple, par rapport aux poissons. J'aimerais qu'on puisse peut-être, je sais pas si c'est possible d'avoir la page 145 du document, c'est l'annexe 3, ou plus facile peut-être, la page 36.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

Ça concerne les données de montaison de la ouananiche?

PAR M. CARL DUFOUR:

1695

Exactement. Je sais pas si le visuel aurait été intéressant. Bon, excellent!

Moi, ce que je veux comprendre, bon, on a des données, il va y avoir une sous-question, mais il y a des données très partielles, très ponctuelles, on voit pour 98-99-2000, pour la rivière Ashuapmushuan, et puis je voudrais qu'on puisse m'expliquer pourquoi il y a une variation aussi importante, qu'est-ce qui s'est produit.

1700

Et puis qu'est-ce qui a été fait, aussi, pour essayer de ramener ça à des niveaux intéressants. On a un autre tableau où on voit vraiment des chiffres, mais on voit avec le graphique qu'il se passe quelque chose d'assez sérieux.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va aller voir monsieur Gauthier.

1710

PAR M. OMER GAUTHIER:

Monsieur le Président, quand on regarde le tableau à la page 145, on peut constater que c'est pas seulement sur la rivière Ashuapmushuan qu'il y a eu des baisses importantes, c'est sur l'ensemble des rivières. C'est une problématique justement de mortalité plus importante qui a eu lieu en lac, due justement, comme j'en ai parlé auparavant, à l'éperlan qui est à la base de la diète de l'alimentation de la ouananiche.

1715

On voit le problème de recrutement de la ouananiche pas à partir de la rivière, mais à partir des ouananiches qui arrivent dans le lac, c'est là que le problème commence. Et ça se traduit par une perte, justement, au niveau des stocks. Ce qui fait qu'au niveau des reproducteurs, il y a peu de reproducteurs qui remontent frayer.

1720

Et actuellement, c'est la cause qui a été identifiée. Et ça, c'est prouvé aussi par la taille, ici on voit la quantité de poissons, mais quand on regarde la taille de ces poissons-là, pour un même temps passé en lac, c'est-à-dire des poissons qui ont passé deux (2) ans, trois (3) ans, quatre (4) ans en lac, il y a une chute de la croissance aussi qui s'est faite. C'est relié directement à l'alimentation.

1725

Et qu'est-ce qui a été fait, comme seconde question, qu'est-ce qui a été fait depuis cette période, on parle d'une période, la chute s'est faite en 2000-2001, c'est tout de même assez récent, le cycle de la ouananiche, c'est minimum cinq (5) ans entre la fraie et les premiers

1730

reproducteurs qui reviennent frayer, il y a pas eu d'ensemencement qui a été fait, parce que c'est pas un problème de production en rivière, c'est un problème d'alimentation en lac.

1735 Ce qui a été fait directement, c'est qu'en 2003, il y a un incubateur qui a été installé sur la rivière Métabetchouan, c'est un prototype, c'est la première fois en Amérique du Nord que c'est essayé, à partir d'un incubateur d'introduire une nouvelle population dans un cours d'eau. Ça, c'est en cours, ça s'est continué cette année. On va savoir, en 2006, si ça fonctionne ou pas.

1740 Entre temps, on travaille sur les rivières principales, Ashuapmushuan et Péribonka, en acquisition de connaissance pour arriver, on espère à court terme, faire des aménagements pour favoriser une meilleure reproduction, en fournissant un habitat de meilleure qualité. C'est en cours.

1745 Mais il faut pas se le cacher, c'est pas demain que la situation va regrimper en haut comme ça, ça prend de l'éperlan pour nourrir la ouananiche, et ça prend des reproducteurs en rivière pour fournir des jeunes ouananiches. Quand vous regardez le tableau, dans les dernières années, depuis 2000, il y a pas eu beaucoup de reproduction en rivière, donc il y a pas beaucoup de ouananiche dans le système.

1750

PAR LE PRÉSIDENT:

Et donc, étant donné qu'il y a pas beaucoup de reproduction, ça va durer encore au moins quatre (4) ou cinq (5) ans, jusqu'à temps qu'il y ait plus de reproducteurs. Merci.

1755

Ça va, monsieur Dufour?

PAR M. CARL DUFOUR:

1760 Une question complémentaire qui vient directement, j'aimerais savoir qu'est-ce qui s'est passé avec l'éperlan, c'est quoi qui explique justement la chute de l'éperlan, qui a amené la chute justement de la ouananiche.

PAR M. OMER GAUTHIER:

1765

Actuellement, monsieur le Président, il y a deux (2) écoles de pensée, il y a une école de pensée qui dit qu'il y a eu trop de prédation, qui a amené une chute au niveau des reproducteurs, donc de la production d'éperlan. Il y a une autre école de pensée qui dit que c'est un effet combiné d'une trop grande prédation au moment où il y a eu une mauvaise reproduction d'éperlan pendant quelques années, due à un problème d'habitat.

1770

Ces deux (2) écoles de pensée, chez nous disons qu'on retient la seconde, c'est à la fois l'habitat au niveau de l'éperlan et une prédation au moment où il y a eu une baisse de production de l'éperlan.

1775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça va?

1780 **PAR M. CARL DUFOUR:**

Oui, oui. J'aurais, je peux tu y aller avec deux (2) petits points, juste un point encore, sous-question à ça, pourquoi il y a, finalement c'est deux (2) espèces vraiment importantes, pourquoi il y a si peu de données qui existent? Pourquoi il y a pas un suivi, je sais pas moi...

1785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon en tout cas, on a eu une partie de la réponse tantôt, moi aussi j'aimerais le savoir, pourquoi on a – effectivement, l'Ashuapmushuan est identifiée comme étant la rivière et finalement, on s'aperçoit qu'en termes de données, on a très très peu de choses.

1790

PAR M. OMER GAUTHIER:

1795 C'est sûr, quand vous regardez les données pour la rivière Mistassini, vous avez une belle série temporelle, c'est la plus belle qu'on a, de 1975 jusqu'à maintenant. Pourquoi, sur la rivière Mistassini, il y a une passe migratoire qui a été installée en 1975, c'est facile de compter le poisson dans une passe migratoire. Tu l'interceptes dans un des bassins, tu le comptes et ça va bien.

1800 Sur la rivière Ashuapmushuan, il y a aucune passe migratoire. Quand vous regardez la rivière, là il faut dire, là-dedans, il faut que je compte des poissons. Ça fait qu'on peut pas bloquer la rivière au complet, c'est impossible, on a déjà essayé, c'est impossible. Une ouananiche, quand ça trouve le moindre trou, ça passe, tu oublies ça.

1805 On y va de façon indirecte, on y va par la chute à Michel, où c'est qu'on marque du poisson et un filet trappe plus en amont où on recapture du poisson. Mais ça, on a réussi à le faire, on l'a fait une première fois en 87, on n'a jamais été capable de le refaire par après, parce qu'on n'avait pas l'énergie pour le faire.

1810 On l'a refait en 97, parce qu'au moment où le ministère de l'Environnement se posait des questions sur un rejet de papetière, ils nous ont interpellés. Pour répondre à cette question-là, on a dit, si vous fournissez certaines énergies financières, on va répondre. On a développé une expertise pour du même coup compter de le poisson dans la rivière Ashuapmushuan. Ça a commencé en 97.

1815 C'est pour ça que depuis 97, on a été là en continu. Il y a eu un trou une année, je pense que c'est en 2000, on a eu des problèmes techniques, un coup d'eau au cours des opérations qui a fait qu'on n'a pas pu évaluer.

1820 Mais on travaille dans une grosse rivière. Je peux vous dire, au Québec, c'est la seule place, il y a la rivière Moisie qui actuellement, ils nous ont consultés pour l'expertise qu'on a développée, mais quand on travaille sur des grosses rivières, c'est pas évident.

Mais on a développé l'expertise, mais actuellement, on peut pas l'appliquer cette année, parce qu'on n'a pas les ressources pour l'appliquer.

1825 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Voilà!

1830 **PAR M. CARL DUFOUR:**

Dernière question très rapide.

PAR LE PRÉSIDENT:

1835 Oui, allez-y.

PAR M. CARL DUFOUR:

1840 C'est-à-dire finalement, c'est une question, l'instauration d'une aire protégée à l'intérieur de la réserve aquatique, pour la rivière Ashuapmushuan, peut juste être favorable, finalement, pour la ouananiche.

PAR M. OMER GAUTHIER:

1845 Monsieur le Président, je peux vous dire une chose, c'est sûr que ça peut être favorable en termes de protection de l'habitat. Et qu'est-ce qui va faire qu'une ressource peut remonter, si au départ tu protèges son habitat, c'est la clé. Si tu as pas d'habitat, tu as pas de ressource.

PAR LE PRÉSIDENT:

1850

Mais vous avez quand même nuancé cette affirmation-là hier soir, entre autres en disant qu'à trop la protéger, on risque de mettre en danger encore un petit plus les proies dans le lac.

PAR M. OMER GAUTHIER:

1855

Oui. La nuance que j'ai apportée maintenant, c'est au niveau de l'habitat. On protège l'habitat, c'est fondamental. Ensuite, il faut s'assurer qu'au niveau de cycle de production, on assure un équilibre.

1860 C'est pour ça que la pêche à ce moment-là vient dire, bien moi, je m'arrange pour pas qu'il y ait trop de jeunes qui rentrent dans le lac, pour pas mettre à terre la ressource alimentaire qu'est l'éperlan.

1865 Ça fait que quand l'habitat est protégé, c'est la base. Ensuite, il faut s'assurer que dans le cycle de production, on maintient un certain équilibre. C'est ce qu'on vise dans les prochaines années.

PAR LE PRÉSIDENT:

1870 Merci monsieur Gauthier.

PAR M. CARL DUFOUR:

1875 Merci monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Dufour.

1880 Alors là, je vais vous proposer de prendre une pause, et je fermerai le registre au retour de la pause. Pause d'une bonne quinzaine de minutes.

1885

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
JEAN-FRANÇOIS GAGNON**

1890

PAR LE PRÉSIDENT:

Bon alors, comme je l'ai annoncé avant la pause, je déclare maintenant le registre fermé et j'appelle monsieur Jean-François Gagnon, de la SNAP; ça me fait plaisir, je l'ai pas dit encore!

1895

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

On commence à être intime, on utilise les abréviations! Moi, est-ce que je peux vous appeler monsieur le "Prés"?

1900

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce serait manqué au protocole en quelque part!

1905

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

OK, je vais rester formel, monsieur le Président.

1910

Petite question pour le ministère de l'Environnement et aussi pour les personnes-ressources, particulièrement à madame Boivin. Indépendamment, bon, des contraintes économiques, quels sont les intérêts, au niveau écologique, et surtout au niveau patrimonial, d'envisager l'inclusion de la rivière du Chef, qui est complètement en amont de la rivière, à l'aire protégée projetée.

1915

Est-ce qu'il y aurait un intérêt, au point de vue écologique et patrimonial?

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors on va y aller avec le ministère de l'Environnement.

1920

En passant, d'ailleurs, j'aimerais juste faire un petit point de rectification, je pense que c'est cet après-midi, on a parlé d'éventuellement élargir les limites de la réserve aquatique à la rivière du Cran, qui est un tributaire avec des populations de ouananiche, et à un moment donné le nom a dévié vers la rivière du Chef. Alors je voulais juste m'assurer qu'on parlait bien de la rivière du Cran. Ça va?

1925

Bon maintenant, on va y aller avec la question de monsieur Gagnon, à savoir est-ce qu'il y aurait un intérêt écologique ou archéologique à inclure le bassin versant ou une partie de la rivière du Chef dans la réserve aquatique projetée.

1930

PAR M. VINCENT GERARDIN:

1935 Monsieur le Président, je n'aurai pas beaucoup d'information à donner à cette question, quant à cette question. Il est évident qu'on n'a pas étudié tous les bassins versants qui sont autour. Dans le cadre de la rivière du Chef, l'avantage qu'on peut y voir à sa protection, c'est qu'elle est en amont et elle appartient au bassin de la rivière Ashuapmushuan, donc la protection ou l'intérêt de la rivière du Chef pourrait être là.

1940 Son intérêt écologique particulier, pour l'instant et de mémoire, comme ça, je ne peux pas en faire mention, je ne peux rien dire de particulier.

1945 Quant à l'intérêt patrimonial, je me réfèrerais plutôt à madame Boivin ou aux spécialistes de ce domaine-là. Nous nous sommes concentrés sur les intérêts écologiques et patrimoniaux, et d'occupation de l'aire protégée qu'on a proposée.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gerardin.

1950 On va aller voir madame Boivin, si vous pouviez éventuellement fournir des éléments de réponse à monsieur Gagnon, au sujet de l'intérêt écologique ou patrimonial d'inclure la rivière du Chef.

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

1955 OK. Je commencerais par vous dire, pour l'intérêt patrimonial, par rapport à l'existence et au nombre d'années que mes ancêtres ont parcouru ce territoire, et qu'on continue aujourd'hui de le parcourir, c'est sûr que l'ensemble du Québec, finalement, représenterait un intérêt, mais mettons qu'on va être raisonnable, alors on va dire que dans ce cadre-là en particulier, oui, effectivement, ça pourrait représenter un intérêt.

1960 Cependant, si on se situe au niveau de la négociation territoriale globale, il a fallu identifier des sites, il a fallu se restreindre à certains sites sur lesquels on a réussi à s'entendre avec les gouvernements, ça fait que si on veut aller dans une protection éventuelle de la rivière du Chef, supposons, parce que bon, pour l'instant, c'est pas quelque chose qu'on a regardé de façon approfondie, mais ça pourrait éventuellement être le cas, ça, ce sera à discuter avec le gouvernement du Québec, à voir de quelle façon on pourrait trouver une façon de s'entendre sur une particulière, dans le cas où on considère que pour nous, ça représente un intérêt patrimonial intéressant et important.

1970

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qu'elle a de particulier, la rivière du Chef, par rapport à d'autres rivières du bassin?

1975

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

La rivière du Chef, comme tous les autres endroits qu'on retrouve à l'intérieur de la rivière Ashuapmushuan, le long de la rivière Ashuapmushuan, c'est l'un des couloirs les plus importants qui a pu exister de fréquentation et de contact entre les peuples du nord et les peuples du sud.

1980

Juste pour vous situer un petit peu plus, pour vous aider à mieux comprendre, quand on parle des peuples du nord, OK, c'est là que par exemple, les Cris se rencontraient avec les Montagnais, c'est là que se rencontraient aussi les Neskapis, c'est là que se faisaient les rencontres avec la Nation attikamek, c'est que se faisait aussi un point de rencontre avec d'autres groupes montagnais qui parcouraient plus le nord du territoire.

1985

Je vous ferai pas l'histoire, parce que là, de toute façon, c'est pas mon rôle, mais entre autres. Et les peuples du sud, avec les Abénakis, les Hurons entre autres, ensuite les Malécites, etc.

1990

Ça fait que c'était vraiment, vraiment, vraiment un couloir de fréquentation, pas de fréquentation mais de transport et de rencontre très très très important et qui, à notre avis, représente un intérêt patrimonial pour nous, pour notre histoire, et l'histoire évidemment de ce territoire-là en particulier, comme histoire du Québec.

1995

Parce que bon, plus tard il y a eu un poste de traite à cet endroit-là, qui est extrêmement – qui a une valeur, à notre avis, qui est inestimable.

2000

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci madame Boivin.

Je voudrais juste aller voir monsieur Desrochers. Vous savez, la carte dont on avait parlé tantôt, dans la dernière page de votre document sur le secteur minier, le bassin de la rivière du Chef avait été soustrait au jalonnage et il est indiqué dans les périmètres de contraintes.

2005

Est-ce qu'il y avait une raison particulière pour ce bassin-là?

2010

PAR M. SÉBASTIEN DESROCHERS:

Il faut se replacer dans le contexte des travaux d'Hydro-Québec qui ont été abandonnés depuis, mais compte tenu que des discussions avaient été entamées pour la création d'une

2015 réserve aquatique, le secteur des mines avait jugé opportun de pas toucher à la soustraction au jalonnement qui avait été faite, et ils vont réajuster avec la position finale les limites finales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2020 Merci monsieur Desrochers.

Alors monsieur Gagnon.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

2025 Oui, bien, je trouvais ça très intéressant, ce que madame Boivin apportait.

2030 Est-ce qu'il est possible d'avoir un document synthèse, je veux quand même pas non plus les surcharger de travail comme ça, à produire rapidement un document s'il y en a pas déjà un de produit, mais est-ce qu'il existe déjà quelque chose qui pourrait nous aider un peu à voir, au niveau patrimonial, c'est quoi l'intérêt et à documenter ça, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2035 Est-ce que vous avez quelque chose?

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2040 Non, chez nous, là, on est déjà, comment je pourrais dire ça, on a des ressources limitées, mais les informations que j'ai partagées avec vous tout à l'heure, sûrement que l'Université du Québec à Chicoutimi, via le département, si je me trompe pas, d'histoire ou d'archéologie, je pense, dont monsieur Jean-François Moreau est le directeur, en tout cas je pense, pourrait certainement vous donner des informations, et vous pourriez certainement avoir accès à des données là-dessus.

2045 Parce que moi, en tout cas, les informations les plus importantes que j'ai pu obtenir sur le potentiel archéologique de cet endroit-là, c'est via justement des études qui ont été faites par l'université.

2050 Il y a aussi Hydro-Québec, dans certains cas, pour des études de potentiel, OK. Mais je pense que l'Université du Québec à Chicoutimi serait certainement une bonne source.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Merci madame Boivin.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2060 Monsieur le Président, dans notre document, à la page 52, quand on parle d'intérêt archéologique, on a des références bibliographiques qui sont citées, auxquelles pourrait référer monsieur Gagnon; à la page 52.

PAR LE PRÉSIDENT:

2065 Merci beaucoup.

Est-ce que ça va pour cet aspect-là, monsieur Gagnon?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

2070 Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2075 Une autre question?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON:

Non, c'est beau, je vais laisser ma place à d'autres.

2080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous avez tout le temps, le registre est fermé. OK, merci.

2085

JACQUES BOULIANNE

PAR LE PRÉSIDENT:

2090 Alors monsieur Jacques Boulianne, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

2095 OK, on a parlé beaucoup aussi, ce serait bénéfique d'avoir une réserve aquatique pour la ouananiche, mais aussi au niveau des questions d'aspect culturel de cette réserve aquatique.

Comment est-ce que le ministère de la Culture et des Communications voit ça, une réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2100

Bon, le ministère de la Culture et des Communications, votre question va devoir lui être adressée par écrit, parce qu'il est pas là. Il y avait une personne-ressource d'identifiée, qu'on aurait pu rejoindre par téléphone, mais elle est pas en région, elle est à Québec cette semaine, et il aurait fallu l'avertir une séance avant.

2105

Alors on va leur adresser un questionnement par écrit. Je vous suggère même, peut-être même de préciser votre question par écrit, et de nous la faire parvenir et on fera suivre. Et normalement, dans les sept (7) à dix (10) jours qui suivent, vous devriez avoir une réponse.

2110

Qu'est-ce que vous voulez, hormis le fait de comment est-ce qu'ils voient ça de manière générale?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

2115

Oui, bien, de quel œil ils voient ça, si c'est vraiment positif, de quoi qui va promouvoir cette réserve aquatique là.

2120

Tout comme aussi le Conseil des Montagnais ou les Autochtones, eux autres ils entrevoient que c'est bénéfique pour eux, j'imagine, la réserve aquatique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2125

Bien, on va aller demander à madame Boivin si, de ce point de vue là, les Montagnais, les Innus considèrent que c'est bénéfique et à quel égard ils considèrent que c'est bénéfique. Madame Boivin.

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2130

Pouvez-vous me préciser la question, je m'excuse, j'étais en train de parler avec un collègue, alors il y a une partie que j'ai pas écoutée.

Mais en quoi c'est bénéfique, à quel niveau, culturel?

PAR LE PRÉSIDENT:

2135

Du point de vue culturel, pour votre communauté, si vous considérez la création de cette réserve comme un élément positif, et à quel égard vous considérez ça positif.

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2140

Bon OK, à quel égard, c'est parce que la réserve aquatique prévoit empêcher le développement lourd, OK. Nous, c'est pas que notre objectif soit d'empêcher aussi les développements lourds, mais on considère que si on veut le plus possible avoir un environnement favorable pour la pratique de nos activités traditionnelles, donc la poursuite de

2145

notre mode de vie culturel, ancestral, mais qui s'articule dans un contexte contemporain, c'est sûr que la réserve aquatique va offrir, je pense, les possibilités de le faire et ne nous contraindra pas de le faire.

2150

Ça fait que c'est certain qu'à ce niveau-là, ça ne cause pas de problème, alors c'est pour ça que nous, on est d'accord avec le projet de réserve aquatique.

Je sais pas si ça répond à votre question.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

2155

Puis peut-être aussi...

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Je vais revenir vous voir. Oui, monsieur Boulianne, allez-y, c'est parce que je vais compléter avec madame Boivin mais allez-y si vous avez une autre question.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

2165

Bien, il doit y avoir aussi les pratiques ancestrales, mais il doit y avoir aussi certainement le développement touristique du côté autochtone, j'imagine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170

On a la même question! Alors à cet égard-là, madame Boivin, du côté du développement, étant donné le type de développement qu'on entrevoit pour ce territoire-là, en termes de récréotourisme, d'écotourisme, est-ce que du côté de la communauté chez vous, il y a déjà des projets ou des idées sur la table, pour allier à la fois le développement de ces activités-là avec la mise en valeur par exemple d'aspect culturel de la communauté autochtone.

2175

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

2180

Le seul projet sur la table, et je pense que le plan de conservation du gouvernement du Québec, le ministère de l'Environnement, en fait mention, c'est le projet de Ashuapmushuan Innu-Assi, dans lequel la communauté s'est investie depuis 98, pour répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Pouvez-vous nous préciser un petit peu la nature de ce projet-là?

2185

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

OK. Le projet, pour l'instant, a été au stade d'étude de faisabilité et il y a eu, si on veut, un projet pilote qui a été monté pour qu'on puisse voir l'intérêt des gens à par exemple venir dans le territoire où se site le projet de l'Ashuapmushuan Innu-Assi, prendre contact avec la culture, etc., et de voir si ça pouvait correspondre à un projet intéressant.

2190

Alors on a fait une expérimentation. Pour différentes raisons que là, j'éviterais de vous donner, parce que ce serait un détail, le projet pilote a pas été concluant, alors ça a été un peu mis sur la glace, pendant un certain temps.

2195

Et actuellement, le projet est en réévaluation, et en réanalyse. Et l'objectif, bien, l'objectif, l'orientation qui est visée pour le moment, la seule chose que j'le peux dire, c'est qu'on veut effectivement développer un projet à l'Ashuapmushuan Innu-Assi, pour répondre si on veut à une demande au niveau du tourisme ethnoculturel.

2200

Cependant, on veut que ce projet-là soit rentable, alors il faut regarder les façons de pouvoir atteindre cet objectif-là en même temps.

2205

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est un projet qui vise à faire partager aux gens qui sont pas de la communauté vos activités, et puis à comprendre...

2210

PAR Mme HÉLÈNE BOIVIN:

Oui. Mais en même temps, que ça puisse bénéficier à la communauté. Parce que nous, c'est bien évident que les projets qu'on fait en territoire où le conseil est impliqué, doit se faire de concert avec la communauté.

2215

Alors pour répondre à votre question, le projet effectivement a pour objectif d'accueillir des gens de l'extérieur, mais aussi de répondre à certains besoins de la communauté. Juste pour vous donner un exemple, supposons on parle d'activité de rassemblement, je le sais pas vous donne un exemple, supposons qu'on a besoin de se réunir avec la communauté pour établir des orientations à long terme, supposons, par rapport au développement sur le territoire, je prends cet exemple-là, ça pourrait être un lieu de rencontre plutôt que de faire ça souvent dans des lieux qui sont un peu comme ici, bien ici, avec quatre (4) murs, qui correspond plus ou moins à notre culture, mettons. Malgré qu'on est habitué à vivre entre quatre (4) murs aussi.

2220

2225 Mais dans l'esprit de se remettre dans ce qu'était la tradition, discuter en territoire, de s'imprégner de ce territoire-là pour pouvoir justement retrouver un peu le contact. Voilà! En tout cas...

PAR LE PRÉSIDENT:

2230 D'accord, merci beaucoup. Non, mais je voulais juste vous dire, pour la température cette semaine, on est mieux d'être entre quatre (4) murs pour faire l'audience! Je sais pas si vous partagez mon avis. Merci, madame Boivin.

2235 Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Boulianne?

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

OK.

2240

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui?

2245 **PAR M. JACQUES BOULIANNE:**

Oui, ça s'en vient.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Oui, madame Tremblay.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2255 Monsieur le Président, je voudrais vous amener un élément d'information complémentaire. Nous avons soumis notre projet au ministère de la Culture et des Communications, qui s'est dit très favorable et intéressé au projet d'aire protégée Ashuapmushuan.

2260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez un avis à déposer, un écrit?

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2265

On va vérifier si, effectivement, ils ont écrit un avis, et si c'est un avis écrit, on va vous le déposer.

PAR LE PRÉSIDENT:

2270 Merci beaucoup. Alors il y a cette vérification à faire, et puis selon ce qu'elle va donner, nous-mêmes allons adresser votre question, que vous allez préciser par écrit, au ministère de la Culture et des Communications.

PAR M. JACQUES BOULIANNE:

2275 Ça va.

PAR LE PRÉSIDENT:

2280 Ça vous va? Merci beaucoup.

CARL DUFOUR

2285 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Alors j'appellerais maintenant monsieur Carl Dufour, de l'UQCN.

2290 Rebonsoir monsieur Dufour.

PAR M. CARL DUFOUR:

2295 Bonsoir. Je reviens encore sur le poisson; je sais pas si on pourrait avoir la page 43 du document. Merci beaucoup.

 C'est pas possible d'avoir le graphique avec les commentaires? En bas?

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Qu'est-ce qui vous intéresse, à quel commentaire vous faites référence?

PAR M. CARL DUFOUR:

2305 À la page 43, si vous regardez, vous avez le graphique qui est ici présenté, mais vous avez cinq (5) points ci-bas, et puis qui expliquent un peu le graphique ici présenté.

 Et puis il y a un des points qui m'amène à un questionnement ou certaines incompréhensions, où on dit que:

2310

"De 1988 à 2002, la pêche à la ouananiche était autorisée en début de saison, fin mai-fin juin début juillet, durant au plus un mois et demi (1 ½), soit un moment où l'espèce est quasi absente de cette portion de la rivière. Les données de récolte pour cette portion de la réserve faunique, de l'ordre de deux (2) à cinq (5) prises annuellement."

2315

Donc je pose la question pourquoi, je pose la question au ministère de l'Environnement et puis à la FAPAQ. Expliquer un peu, dans le fond, ce tableau-là de la page 43.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Vous voulez qu'on vous explique de façon plus détaillée l'affirmation du quatrième point dans l'encadré, c'est ça?

PAR M. CARL DUFOUR:

2325

Oui, parce que ça me semble vraiment surprenant qu'on en arrive à une si faible récolte. Pourquoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Alors allons voir au ministère.

PAR Mme HÉLÈNE TREMBLAY:

2335

Bien finalement, monsieur le Président, nous, on n'a pas d'explication à fournir, ce sont des données qui nous été transmises directement par la Société de la faune et des parcs pour expliquer les modalités de pratique des activités de prélèvement.

Je pense que la réponse est entre les mains de la Société.

2340

PAR LE PRÉSIDENT:

De monsieur Gauthier.

2345

PAR M. OMER GAUTHIER:

2350

Monsieur le Président, c'est tout simplement que la réglementation a toujours évolué pour protéger la migration des reproducteurs, pour faire en sorte que les pêcheurs aient le moins de chance d'en prendre. C'est pour ça qu'il y a pas beaucoup de poissons qui ont été pris, parce que la réglementation, ça prouve qu'elle a été efficace. Les gens qui ont pêché dans la rivière Ashuapmushuan, au moment où c'était autorisé, il y en avait pas beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355 OK, vous avez autorisé une période où il y a pas de poisson dans la rivière; c'est ça qu'on comprend?

PAR M. OMER GAUTHIER:

2360 C'est ça. Parce que la migration commence au début juillet, dans l'Ashuapmushuan, ce qui fait qu'ils ont le droit de pêcher jusqu'au 30 juin. Mais durant cette période-là, oui, vous pouvez en prendre quelques-unes, les peu qui arrivent plus tôt, mais les probabilités d'en prendre sont très faibles.

2365 Et c'est le but de la réglementation, c'est pour protéger les reproducteurs. C'est pour ça que la réserve, il s'est pas enregistré beaucoup de poisson.

PAR M. CARL DUFOUR:

2370 Bien, c'était un peu l'absurdité que j'y voyais, on dit oui à la pêche mais finalement, on le fait dans des périodes où on sait qu'il y a pas de poisson. Donc c'est quand même particulier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2375 Ils pêchent d'autres espèces, ils pêchent le doré, et ils pêchent le brochet.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380 Monsieur Parent a quelque chose à ajouter.

PAR M. GUY PARENT:

2385 Quand Omer dit que c'était pour protéger la ressource ouananiche, oui, la pêche était ouverte, cependant on considérait à ce moment-là la rivière Ashuapmushuan comme plus ou moins sanctuaire de telle période à telle période.

2390 Mais la période que la pêche était ouverte, il faut aussi dire qu'il y a d'autres espèces dans la même section de rivière; ça permettait une exploitation du doré, du brochet et des autres espèces présentes, durant cette période-là, sans toucher trop à la ressource ouananiche.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395 C'est-à-dire donc, les gens, il arrivait qu'ils attrapent des ouananiches, mais c'est pas ce après quoi ils couraient, finalement.

PAR M. GUY PARENT:

Ça pouvait être ça, mais ça pouvait permettre un prélèvement d'une ressource qui n'était pas en problème, soit le doré, le brochet et le corégone, dans cette section de rivière.

2400

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2405

Oui, monsieur Gauthier.

PAR M. OMER GAUTHIER:

Monsieur le Président, c'est juste pour préciser que la réglementation, on essaie d'aller dans ce sens-là, de pas brimer une clientèle quand c'est possible de le faire.

2410

Donc la clientèle de pêcheurs de doré, si on peut leur offrir des jours-pêche sans porter atteinte à la ouananiche, la réglementation va dans ce sens-là, c'est dans l'ordre de donner ces jours-pêche là.

2415

PAR M. CARL DUFOUR:

Ça fait que, bref, c'est déjà géré un petit peu comme un sanctuaire, d'une certaine façon, pour préserver la ouananiche. OK.

2420

Bien, pour continuer, la deuxième question, la dernière question, c'est justement le dernier point où on regarde la première ligne en rouge sur le tableau que vous avez, je crois que c'est la saison de pêche 2003-2004, là on dit, à partir de cette période-là, qu'il y a eu remise à l'eau obligatoire de toutes les prises mortes ou vives de la ouananiche. Et puis on va prolonger de deux (2) mois la période de pêche.

2425

Donc je me demandais pourquoi on a eu, de 88 à 2002, des périodes fixes d'à peu près un mois et demi (1 ½), et puis là, en 2003-2004, on dit, bon bien, ça y est, pour la préservation de la ressource, ce pourquoi j'ai pas aucun problème, on dit, bon, on y va, on met une remise à l'eau obligatoire, mais on augmente la période de pêche.

2430

Ça me paraît comme un peu contradictoire ou paradoxal.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2435

Ce qui est arrivé tout simplement, c'est un artifice réglementaire, c'est que dans le processus réglementaire, le fait d'obliger la remise à l'eau obligatoire, c'était comme la fermer, la pêche. C'est ce qui est arrivé, ce qui fait qu'on n'a pas modifié la période.

2440 Parce qu'effectivement, on savait qu'il y avait pas d'intérêt aux gens pour la pêcher pour la remise à l'eau.

2445 Je dois dire que c'est vraiment une coquille réglementaire qui s'est glissée, c'est ainsi que ça s'est exprimé, mais dans les faits, monsieur Parent pourra vous dire ce qui en est, les gens qui sont allés pêcher pour remettre la ouananiche à l'eau...

PAR M. GUY PARENT:

Très peu nombreux.

2450 **PAR M. OMER GAUTHIER:**

La protection a eu lieu, même s'il y a eu cette coquille-là qui s'est faite.

PAR LE PRÉSIDENT:

2455 D'accord. Et c'est pas vraiment une activité intéressante de tremper sa mouche à l'eau mais de pas avoir le droit de ramener de poisson, finalement. C'est ça qu'on comprend.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2460 Ce qu'on a constaté, c'est que la clientèle n'a pas signifié d'intérêt pour l'activité de remise à l'eau uniquement.

PAR M. CARL DUFOUR:

2465 S'il y a eu une coquille, c'était pas volontaire. Parce que c'est ça, en bout de ligne, il y a pas de résultante face à ça. Ça semble pas logique, finalement.

PAR M. OMER GAUTHIER:

2470 C'est ça, c'est une coquille.

PAR M. CARL DUFOUR:

2475 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2480 Merci, monsieur Dufour.

Moi, j'en ai une petite dernière pour le ministère de l'Environnement. Vous nous dites, dans votre document, qu'il y a de nombreux projets de valorisation du milieu, mais il y a comme pas de synergie, il y a une dispersion des actions, que la réserve aquatique pourrait contribuer à un projet de territoire harmonieux et intégré.

2485

Qu'est-ce que votre proposition a de plus ou offre de plus par rapport aux projets du milieu, qui peut vous faire penser que ça va aboutir à quelque chose d'harmonieux qui va satisfaire tout le monde.

2490

PAR M. VINCENT GERARDIN:

Monsieur le Président, excusez-moi, il y a la fatigue aussi, je souhaiterais que vous nous répétiez la question, s'il vous plaît.

2495

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Alors ce que vous nous dites dans votre document, quelque part, c'est que votre projet, il s'inscrit dans un territoire où il y a de nombreux projets de valorisation, mais il y a absence de synergie, il y a une dispersion des actions des acteurs sur le territoire, et que la réserve pourrait contribuer à un projet de territoire harmonieux.

2500

Alors moi, ma question, c'est par rapport aux autres projets ou aux autres propositions sur le territoire, qu'est-ce qui vous fait dire que ça va arriver ou qu'est-ce que votre projet offre de plus que les autres ont pas, et qui vous fait penser que.

2505

PAR M. VINCENT GERARDIN:

D'accord, monsieur le Président. D'abord, c'est pas nous qui disons que l'offre touristique semble souffrir de certains handicaps et qu'il y a un manque de dynamisme, c'est un rapport du Conseil régional des loisirs du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 96, et c'est pour ça que nous l'avons mis en encadré.

2510

Comment est-ce que notre projet pourrait non pas corriger, il est pas si prétentieux que ça, mais pourrait amener un peu plus de synergie, amener un peu plus de dynamisme, je pense qu'il y a d'abord, nous croyons et nous pensons sincèrement qu'il y a une volonté régionale marquée, de nombreux organismes, d'avoir cette aire protégée et d'avoir cette protection de la rivière, on a entendu tout à l'heure madame Boivin dire à quel point ce territoire, pour eux, représentait énormément non pas d'avenir, mais des valeurs patrimoniales et d'attachement.

2515

Et à écouter plusieurs autres intervenants, comme monsieur Boulianne tout à l'heure, et d'autres personnes qui ont des activités, monsieur Émond, on avait perçu très bien que ce projet était porteur.

2520

2525 Maintenant, le projet est porteur, il faut arriver à lui donner un cadre. Nous, on lui a donné un territoire, on a délimité un territoire, dont les limites sont toujours un peu discutables, mais malgré tout, il y a actuellement des limites, et il y en aura quand on arrivera à un statut permanent.

2530 Donc on a délimité un territoire et on offre à la discussion, mais on offre aussi un cadre de concertation, un cadre de discussion, enfin une espèce de défi de pouvoir faire avec ce territoire, que nous considérons comme remarquable au point de vue écologique, remarquable au niveau paysagé, remarquable au niveau culturel, en allant chercher tous les partenaires dans un conseil de conservation et de mise en valeur, qui ne néglige pas ou cherche à ne pas négliger les aspects économiques de ce projet-là, qui ne néglige pas donc tous les acteurs qu'on retrouve, 2535 qu'ils soient du niveau municipal, du niveau de la communauté ilnue, du niveau des organismes de défense de l'environnement, de telle sorte qu'ils puissent être porteurs d'une vision, d'une foi – et là, je vais arrêter parce que je vais finir par faire un sermon – mais porteurs...

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Non, allez-y! J'en avais encore une petite dernière.

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2545 Mais en fait, ça se traduit d'une manière plus concrète à travers les objectifs, et certains de nos objectifs sont projet collectif de territoire, c'est pas le moindre, la ouananiche, on en a beaucoup parlé, c'est certainement l'emblème de ce territoire-là, mais ce n'est pas tout ce qui nous a poussés à faire ce territoire-là.

2550 Et donc, on propose une démarche partenariale, on propose que les acteurs régionaux aient un rôle de plus en plus important, et on dit assez clairement, ce conseil de conservation, il est ouvert, et vous allez monter vous-mêmes votre fonctionnement, vous allez définir les règles, les grands objectifs.

2555 Le ministère de l'Environnement peut peut-être avoir l'air d'être un surveillant, mais c'est pas le rôle qu'il veut jouer. Il est préoccupé par la conservation de la biodiversité au niveau de la province, mais il est également conscient que ce type d'activité dont on parle depuis tout à l'heure est tout à fait, donc activité économique, tout à fait compatible avec cet objectif de biodiversité.

2560 Et c'est un territoire qui est, pour moi, pour nous, emblématique en termes d'échange culturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 D'accord.

2570 Alors je vais parler tantôt de la deuxième partie, qui aura lieu plus tard à la fin de l'été, et pour continuer, parce que là, vous avez la verve facile malgré que vous mentionnez la fatigue, est-ce que vous avez des attentes particulières à l'égard de la deuxième partie de l'audience publique?

PAR M. VINCENT GERARDIN:

2575 Je vais en dire deux (2) mots, mais après, je vais laisser Léopold poursuivre, et Hélène.

Oui, on a des attentes particulières. D'abord, on a des attentes véritables des audiences publiques du BAPE, c'est notre deuxième expérience, la première a été profitable, et on est très heureux qu'il puisse y avoir des discussions et des échanges à tous les niveaux, et dont on ne soit pas les maîtres d'œuvre et les contrôleurs.

2580 Ce qu'on souhaite avoir, c'est des discussions ou des propositions de fond sur à la fois une vision générale de la place des aires protégées, et particulièrement de cette place dans la vie socioéconomique de la région, moi je dirais que personnellement, ce qui m'intéresse le plus, c'est de voir comment peut-on faire pour que cette aire protégée soit encore mieux que ce qu'on peut s'imaginer, qu'est-ce qui manque à notre projet.

2590 Et je dirais, mais sans en diminuer l'importance, je pense qu'il y a beaucoup d'autres questions sur les limites et ces choses-là, me paraissent un peu secondaires; comme je disais tout à l'heure, ce qu'on veut savoir, comment est-ce que ce territoire peut prendre sa place dans la planification et dans l'avenir, et dans les projets de la société, des communautés qui sont ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

2595 Merci monsieur Gerardin.

Monsieur Gaudreau, vous aviez un mot à rajouter?

PAR M. LÉOPOLD GAUDREAU:

2600 En fait, comme gouvernement, lorsqu'on propose ce projet, il faut voir que le gouvernement offre un label additionnel à un territoire, un label national qui va faire partie d'un vaste réseau, qui va faire partie à la fois d'un réseau d'aires protégées mais aussi un réseau de réserve aquatique.

2605 C'est, au niveau par exemple canadien, c'est véritablement une première expérience de protection légale, forte, d'une rivière patrimoniale. C'est la première fois au Québec, effectivement, que nous allons aller jusqu'au bout du processus.

2610 Il y a derrière donc ce projet quelque chose qui touche la nécessité de réussite. Et cette
réussite ne peut pas se faire sans une collaboration extrêmement étroite par ceux qui détiennent,
je dirais, un grand nombre de solutions de la réussite.

2615 Le gouvernement, dans ce dossier-là, va mettre en place ce qu'il faut pour maintenir les
potentiels, mais les potentiels vont se développer, vont se mettre en valeur par ceux qui feront
partie, effectivement, du territoire et qui veulent agir.

2620 Alors nous, dans le cadre de ces audiences, de la deuxième partie, nous souhaitons
effectivement que l'on travaille je dirais sur les solutions de réussite de ce projet, en estimant au
départ que les conditions de base, qui sont l'encadrement légal, un statut national fort, la mise en
place d'une volonté que nous avons clairement exprimée d'attribuer, au niveau régional, une
importance très forte au niveau du développement d'un projet, alors on pense qu'on a mis en
place les conditions de succès, mais il reste beaucoup de solutions qui devront être travaillées
pour faire en sorte, effectivement, que le projet devienne rapidement opérationnel.

2625 Et donc, c'est ce qu'on souhaite effectivement, que les mémoires puissent se traduire
dans le sens de la recherche de ces solutions, pour qu'on soit capable d'être rapidement
opérationnel, d'ici un an-un an et demi (1-1 ½) à peu près.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630 Merci monsieur Gaudreau.

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2640 Alors ceci met fin maintenant à la première partie de l'audience publique portant sur le
projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan.

2645 Nous avons obtenu, au cours de cette partie, beaucoup d'informations de la part du
promoteur, des personnes-ressources, trente-trois (33) documents ont été déposés, sept (7) par
le promoteur, vingt-deux (22) par les personnes-ressources, quatre (4) par le public, il en reste
d'autres à déposer dont nous allons assurer le suivi avec les personnes concernées, dans les
deux (2) jours qui viennent, à partir de la liste qui a été énumérée en début de séance et les
éléments qui se sont rajoutés durant cette séance.

2650 Alors la deuxième partie de l'audience publique, à moins qu'il arrive quelque chose
d'imprévisible, est prévue pour avoir lieu à partir du 24 août 2004, le mardi soir, ici même; et la
date et l'endroit seront confirmés par un communiqué et un avis public.

2655 Alors lors de la deuxième partie de l'audience, ça se passe entre la Commission et les participants, et la Commission va consacrer ses énergies à écouter les citoyens et les organismes qui voudront s'exprimer. Le promoteur ne sera plus ici, les personnes-ressources non plus, mais j'imagine qu'ils vont être quelque part dans la salle pour écouter ce que les gens auront à dire.

2660 Je tiens à préciser aussi que la Commission ne fera pas le compte des pour et des contre, dans cette deuxième partie, ni des gens, ni des mémoires. Elle s'intéressera à l'argumentation, aux raisons pour lesquelles vous êtes en accord ou pas avec le projet, aux solutions que vous proposez puisque c'est un des éléments que recherche le gouvernement dans ce dossier-là. Et la Commission recherche de l'information qui l'aidera dans sa réflexion et la rédaction de son rapport.

2665 Alors pour planifier ça, il est utile de nous aviser assez rapidement de votre intention de préparer ou de présenter un mémoire, au plus tard deux (2) semaines avant la deuxième partie; donc c'est le 10 août, que vous présentiez un mémoire écrit ou une intervention verbale. Et puis la durée de la deuxième partie sera déterminée en fonction du nombre d'interventions qu'on aura.

2670 J'aimerais souligner aussi l'utilité de préparer vos mémoires et de nous les faire parvenir avant; ça nous permet de les lire, ça nous permet de préparer des questions et de parler avec vous, et de creuser certains points s'il y a lieu. On aimerait les recevoir au moins, au plus tard quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie de l'audience, ça veut dire le 20 août. Mais compte tenu que la période entre les deux (2) parties d'audiences ait relativement longue, et à
2675 moins que vous ne soyez partis pour l'été, vous pouvez le faire avant aussi, ça va nous aider beaucoup.

2680 Il y a un dépliant à l'arrière de la salle, aussi, pour aider les gens qui seraient peu familiers avec l'écriture d'un mémoire, mais en fait, ce que j'aimerais dire, c'est que la forme importe pas vraiment, c'est vraiment le contenu qui nous intéresse et qu'on va discuter avec vous.

2685 Il est possible aussi de préparer un mémoire et de ne pas le présenter à la Commission, de simplement le déposer; ça enlèvera pas l'attention que la Commission va lui donner, sauf qu'on pourra pas approfondir les points avec les auteurs.

2690 Alors les avis de dépôt et les mémoires, il doivent être acheminés au secrétaire général du BAPE, à une adresse que vous allez trouver à l'arrière de la salle, ou vous pouvez appeler aussi le 1-800-463-4732 où on vous indiquera comment procéder. Ou encore, appelez madame Boutin, ou éventuellement madame Dufresne.

Alors les transcriptions de ces séances-ci vont être déposées dans les centres de consultation, sur le site internet du BAPE, normalement dans la semaine qui suit la journée de la transcription, de la séance qui a été retranscrite, excusez.

2695 La Commission va accepter aussi des questions écrites, après la première partie de l'audience, je dirais un sept (7) à dix (10) jours, pendant lesquels elles seraient acceptées et envoyées rapidement à qui de droit. On va fixer une date, le 11 juin. Après ça, ça va être plus difficile. Mais jusque-là, on vous accorde cette possibilité-là.

2700 Alors je vous ai parlé des documents déposés, il me reste simplement à vous remercier tout le monde pour votre participation à cette première partie, alors les personnes-ressources pour leur disponibilité, leur efficacité; le promoteur également, qui a eu à répondre à de nombreuses questions.

2705 Le personnel au support technique, madame Béliveau à la sténotypie, le personnel de la Commission qui, même s'ils n'ont pas de micro et ne parlent pas, me sont indispensables.

Et le public, enfin, qui a participé à l'exercice dans un climat très très serein et très respectueux.

2710 Alors je déclare la première partie de l'audience close, je vous remercie beaucoup et au plaisir de vous revoir à la fin de l'été. Merci.

2715 Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2720 FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.